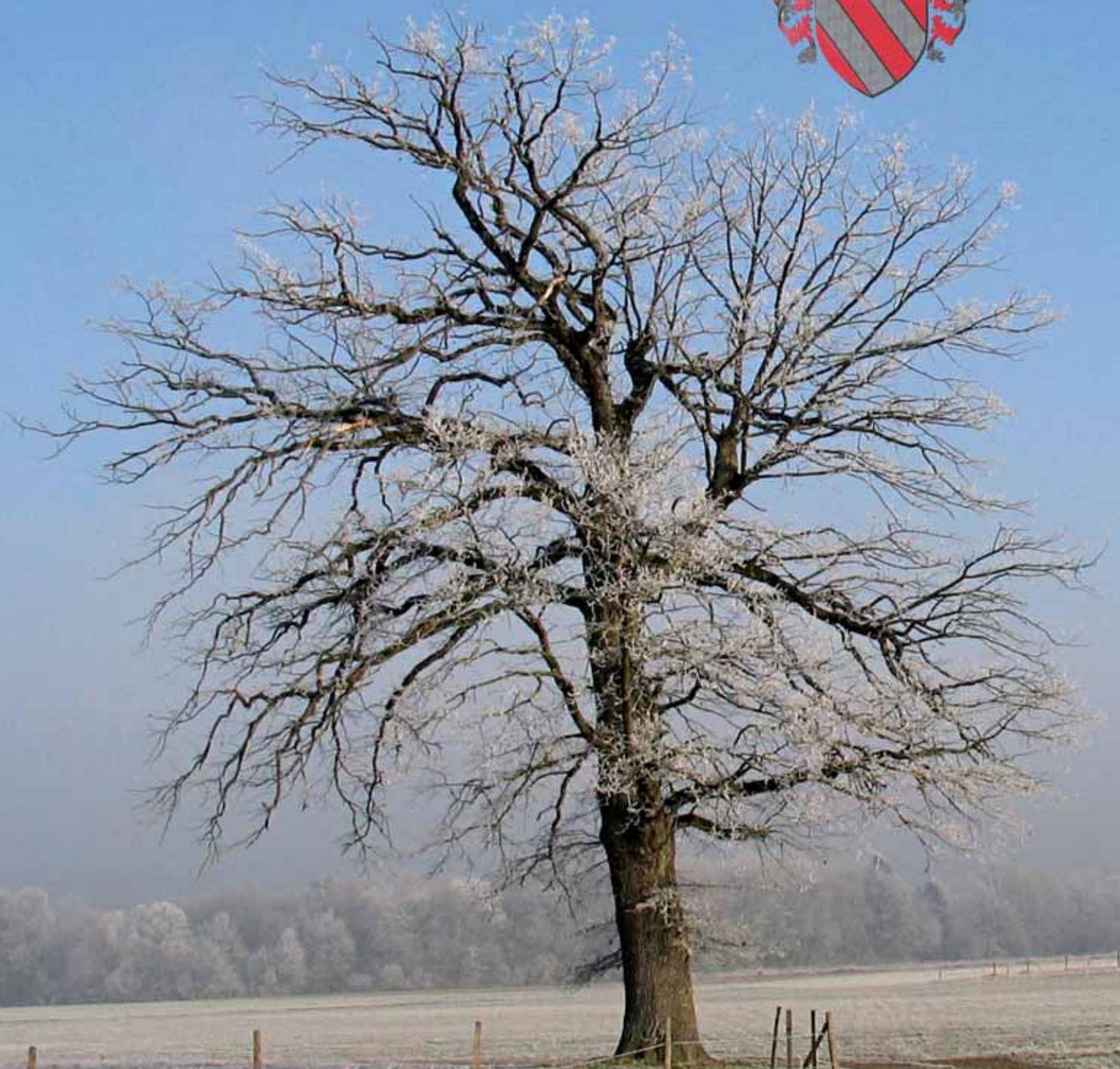


L'Echo des Isles



Sommaire

Le mot du maire	3
Vie communale	4
Commission environnement	4-5
Portage des repas à domicile	5
Législation	6
Travaux	7
Présentation des employés communaux	7
Photo des événements de la commune	8
Bibliothèque municipale	8
Vie scolaire	9
Le mot du directeur et compte rendu du conseil d'école	9
Vie associative	10
La R'biolle	10
Association des Parents d'Elèves	10
Association des Jeunes d'Arenthon	10
Tuuti Tankyi d'abord	11
Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	11
Arenthon Environnement	12-13
Comité des fêtes	14
Football Club Arenthon Scientrier (FCAS)	14
Téléthon	15
Croix Rouge	16
Vie intercommunale	17
CCPR	17-18
SIDEFAGE	18-19
Syndicat des eaux	20-21
Comptes rendus	22
Conseil municipal du 20/05/2008	22
Conseil municipal du 30/06/2008	23
Conseil municipal du 07/07/2008	24
Conseil municipal du 04/08/2008	25
Conseil municipal du 01/09/2008	26
Conseil municipal du 06/10/2008	28
Conseil municipal du 30/11/2008	29
Etat-Civil	couverture

Infos pratiques

Coordonnées de la mairie :

Adresse : 22, route de Reignier
Téléphone : 04 50 25 51 87
Fax : 04 50 25 49 76
e-mail : commune.arenthon@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9 h 00 - 12 h 00
Mardi : 14 h 00 - 18 h 30
Mercredi : 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00
Jeudi : 14 h 00 - 19 h 00

Permanence de M. le Maire (sur rendez-vous) : le lundi de 9 h 00 à 11 h 30 et le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00.
Rencontre avec les adjoints : sur rendez-vous.

Pour contacter l'équipe municipale :

Vos réactions, vos questions, vos suggestions nous intéressent !
Votre participation nous permettra de mieux orienter nos décisions et nos actions dans l'intérêt de notre commune. Aussi, n'hésitez pas à nous les transmettre par courrier adressé à la mairie d'Arenthon ou à l'adresse e-mail commune.arenthon@wanadoo.fr

Le mot du Maire

Bientôt neuf mois que la nouvelle équipe municipale est en place ; les membres de cette équipe semblent avoir trouvé leur place dans les diverses commissions et une grande motivation anime tous les élus.

Depuis le dernier bulletin que s'est-il passé ?

- les travaux pour la réalisation de la Maison des Associations ont commencé.
- Le projet d'aménagement du carrefour des Chars est en cours d'élaboration ; il sera présenté très prochainement aux riverains par le Cabinet Uguet.
- Le marché à bons de commandes pour l'entretien et la réfection de notre voirie communale a été passé avec l'entreprise Appia ; des travaux d'entretien et de marquage ont été effectués.
- Le chemin rural des Sablons qui se trouve vers le stade va être refait ; il sera ainsi possible de rejoindre Les Chars et La Papeterie par la voie longeant l'autoroute en empruntant les passerelles qui viennent d'être posées (ces passerelles sont une réalisation du SMZA).

Les réflexions que nous sommes en train de mener :

Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) : ceci permettra d'avoir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour notre commune ; ce PLU va se faire. Dans un premier temps nous allons, en collaboration avec un bureau d'études, monter un cahier des charges afin de faire un appel d'offres qui permettra de choisir un urbaniste. Celui-ci travaillera en collaboration avec les élus à l'élaboration du PLU ; la réalisation de ce document est un travail de longue haleine qui peut durer deux ans.

Aménagement de la Coopérative Fruitière : Projet de création d'une Crèche en collaboration avec la commune d'Amancy : une petite unité sur chaque commune avec une gestion en commun.

Inscription au programme gérontologique de la Haute-Savoie dans le cadre de Petites Unités de Vie : MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées). Ce genre de projet sera mené en collaboration avec le Conseil Général et des bailleurs sociaux (Alpad ; Opac).

Il me semble que toutes ces réflexions mériteraient d'aboutir.

Le montage financier de tels projets et ensuite le coût de fonctionnement de ces établissements sont notre grand souci. Nos budgets actuels ne permettent pas de telles réalisations. Il faudra donc prendre notre bâton de pèlerin pour aller en quête de diverses subventions.

Évidemment notre but n'est pas d'endetter la commune à outrance mais nous allons également avoir recours aux emprunts et peut-être aussi vous demander d'avoir une participation plus accrue dans les ressources qui vont permettre le développement de notre commune. Grâce à votre compréhension, à votre solidarité, l'équipe municipale va pouvoir, dans la concertation, mener à bien tous ces projets, sources de dynamisme pour notre village.

Je ne vous apprendrai rien si je vous dis que nous allons vers une période difficile ; il faut rester malgré tout optimiste et notre vœu le plus cher est d'avoir votre totale confiance pour la poursuite de nos projets.

Comme ce bulletin va être édité pour le début d'année, tous les élus et moi-même vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé pour l'année 2009.

Alain VELLUZ

Commission environnement

Journée de nettoyage

La journée environnement du vendredi 3 octobre, qui consiste au ramassage des débris laissés sur les chemins et le long des fossés en collaboration avec les écoles, a dû être annulée à cause du mauvais temps.

Celle du samedi 4 octobre prévue avec le concours des associations, des bénévoles et de la commission, a pu avoir lieu grâce à une quinzaine de ténérinaires.

Suite aux conditions météo défavorables, nous nous sommes rabattus sur deux sites : les berges du Foron et une décharge sauvage (carcasse de voiture débitée à la disqueuse) le long du Nant de Berny.

Pour mener à bien ces opérations, deux voyages à la déchetterie avec le camion de la commune ont été nécessaires.

La journée s'est terminée par un petit casse-croûte et nous nous sommes donnés rendez-vous au mois de mars 2009, date habituelle pour cette journée, car malheureusement nous ne pouvons que constater la nécessité de reconduire cette action.



Inauguration à Arenthon

Le samedi 18 octobre, à l'occasion de l'inauguration des passerelles du Nant de Sion et du Foron de La Roche (réalisé par le SM3A), notre commune a été sous les feux des projecteurs : télévision, journalistes, député, conseillers généraux, maires et sous-préfet.

Le SM3A, avec à sa tête le nouveau Président Martial Saddier, député maire de Bonneville, a profité également de cette journée pour inaugurer la reprise du seuil n° 1 situé sur la commune de Scientrier et pour constater l'état d'avancement des travaux en cours sur le Nant de Sion situé sur la commune d'Arenthon.

Visite du chantier du Nant de Sion

Le chantier du Nant de Sion est un projet piscicole dont l'initiative appartient à la Fédération de pêche. Le chantier consiste à modifier le cours d'eau en créant des méandres, des banquettes (surélévations) en rives droites et gauches pour faire varier les profondeurs et la vitesse d'écoulement de l'eau.

Historiquement, le Nant de Sion était un réceptacle propice à la reproduction de l'ombre commun. Lors de la construction de l'autoroute, le cours d'eau avait été redressé sur plus de 800 mètres jusqu'à sa confluence avec l'Arve, dégradant le milieu reproducteur de ce poisson. Ces travaux vont permettre à l'ombre commun de se reproduire dans de meilleures conditions.

Le coût des travaux s'élève à 290 100 € HT financé à hauteur de 30 % par l'état de Genève, 30 % par l'Agence de l'eau, 20 % par le Conseil Général et le restant à la charge du SM3A et de la Fédération de pêche.

La fin des travaux et l'inauguration étaient prévus pour la fin de l'année 2008.



Nant de Sion rectiligne avant travaux

Nant de Sion reméandré après travaux



Inauguration des passerelles

L'inauguration des passerelles a eu lieu sur la passerelle du Foron de la Roche, côté Arve.

Les passerelles réalisées en aluminium sont au nombre de trois : une mise en place sur le Nant de Sion et deux sur le Foron de la Roche. Ces deux affluents empêchaient jusqu'à maintenant la continuité des cheminements.

En quelques chiffres, les passerelles ont une portée respective de 15, 18 et 25 m et ce pour un poids de 2 à 5 tonnes ; leur coût est de 190 000 € HT. Elles ont été construites en usine et ont dû être posées en une seule fois sur des appuis préalablement aménagés.

Elles permettent d'emprunter les chemins en rive gauche de l'Arve, de chaque côté de l'autoroute et de relier Scientrier à Saint Pierre.

Les habitants d'Arenthon pourront rejoindre plus facilement les abords de l'Arve et passer en rive droite par la passerelle qui se trouve à la hauteur de la station de broyage de la CCPR, proche de la Papeterie, quand celle-ci sera terminée.

On pourra ainsi profiter du cheminement de l'Arve et de ces 110 km aménagés sur les 150 prévus entre sa confluence avec le Rhône à Genève et sa source au-dessus de Chamonix.



Informations

Les travaux de la passerelle de l'Arve ont été retardés à cause de problèmes techniques. Suite à un accord avec les différentes parties, ils ont pu redémarrer ; la fin des travaux est prévue pour octobre 2009.

Le SM3A après s'être porté acquéreur de la propriété du « lac Biousse » d'une superficie de 13 hectares, vient d'acquérir la pisciculture, propriété de 5,8 hectares attenante à ce lac. Ces dernières acquisitions sur notre communauté de commune permettent au SM3A de maîtriser un ensemble environnemental de haut intérêt, aussi bien en rive gauche de l'Arve qu'en rive droite sur l'espace Borne Pont de Bellecombe (un ensemble de plus de 500 hectares dont 160 hectares en propriétés du SM3A).

Grâce au potentiel de cette acquisition, le bâtiment de l'éco-pôle, prévu en rive droite sur la commune de Bonneville avec l'accord de son maire, sera réalisé sur le site de la pisciculture.

L'entreprise Anthonioz a été retenue pour la reprise du chemin des sablons (rabotage et apport de matériaux) pour un coût de 14 280 € HT améliorant ainsi l'accès au cheminement depuis le centre du village.

La réunion avec la commission environnement élargie qui s'est déroulée le jeudi 27 novembre à 19 h 30 avait pour ordre du jour : mise en place signalétique des chemins et questions diverses.

Portage des repas à domicile

Depuis le mois d'août, le prestataire chargé de la confection des repas a changé.

Ces repas sont désormais fournis par la société 1 001 repas, cuisine de l'AFPEI à la Roche sur Foron.

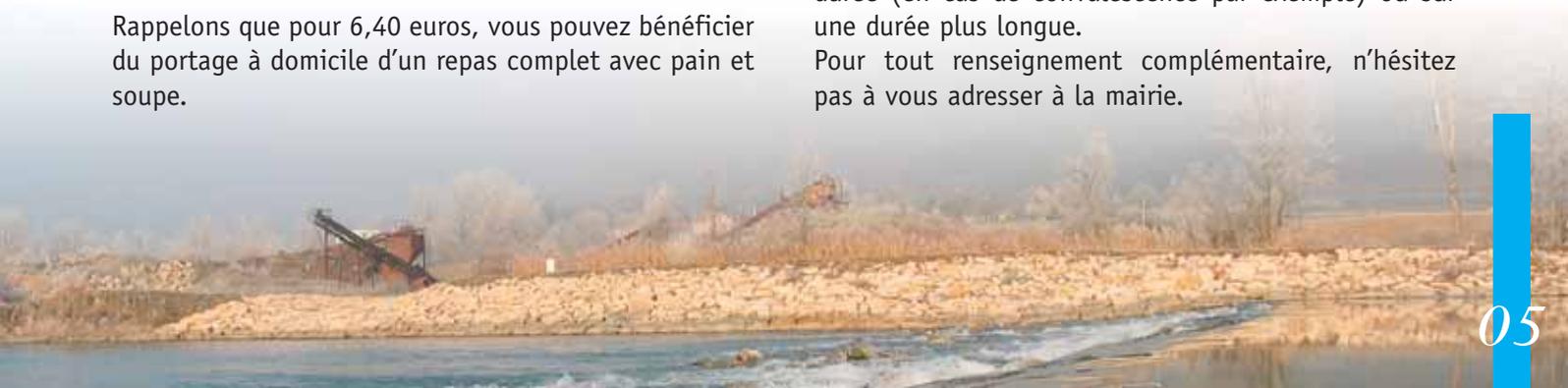
Ils semblent donner entière satisfaction aux personnes concernées.

Rappelons que pour 6,40 euros, vous pouvez bénéficier du portage à domicile d'un repas complet avec pain et soupe.

Cette prestation est assurée tous les jours sauf les samedis, dimanches et jours fériés ; elle s'adresse à toute personne âgée de plus de 60 ans, ou invalide provisoirement ou définitivement, qui en fait la demande en Mairie.

Il s'agit d'un service qui peut s'effectuer sur une courte durée (en cas de convalescence par exemple) ou sur une durée plus longue.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie.



■ Législation

et communications municipales diverses

Réglementation pour le nettoyage des fossés

La commune doit entretenir les fossés situés sur son domaine : par exemple le long des voies communales. Pour les fossés situés sur des propriétés privées, c'est le code général des collectivités territoriales qui s'applique (article L2213-31) :

"Les maires peuvent faire cesser les dangers d'inondations résultant de la stagnation des eaux, de l'obstruction d'un fossé établi dans le voisinage des habitations. L'évacuation des eaux pluviales doit pouvoir être assurée en permanence. Les maires doivent prescrire aux propriétaires de fossés de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser toutes causes d'insalubrité. Le refus par un propriétaire de prendre de telles mesures constitue une infraction au règlement sanitaire départemental. Les travaux reconnus nécessaires sont exécutés d'office aux frais du propriétaire, après mise en demeure préalable".

Entretien des cours d'eau

L'article L215-2 du code de l'environnement énonce le principe selon lequel le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires riverains ainsi que le droit d'usage de l'eau.

Toutefois, si le propriétaire ne s'acquitte pas de l'obligation d'entretien régulier, la commune, après une mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai déterminé, peut y pourvoir d'office à la charge de l'intéressé.

Lorsque ces travaux présentent un caractère d'intérêt général ou d'urgence, les collectivités territoriales ont la possibilité en application de l'article L211-7 du code de l'environnement, de prendre en charge l'entretien et l'aménagement des cours d'eau non domaniaux. Cette procédure habilite la commune à se substituer aux propriétaires riverains défaillants et, en contrepartie, à leur réclamer une participation financière sous la forme d'une redevance pour service rendu.

Démarches administratives

Afin de faciliter les démarches administratives, nous remercions toutes les personnes qui :

1. - s'installent sur la Commune de se présenter au Secrétariat de la Mairie dès leur arrivée.
2. - quittent Arenthon de le signaler en Mairie avant leur départ.

Travailleurs frontaliers : Inscrivez-vous !

RAPPEL : la commune obtient ce que l'on appelle « les fonds genevois » qui correspondent à une partie des impôts versés sur Suisse par les travailleurs frontaliers. Ces fonds sont proportionnels au nombre de frontaliers et constituent une source de revenus importante pour les communes.

Afin d'obtenir ces sommes, nous devons fournir aux autorités suisses et françaises la liste des habitants qui travaillent en Suisse ; il est donc impératif, lors de votre arrivée à Arenthon ou lors d'un changement de travail, que vous vous inscriviez en mairie si vous êtes travailleur frontalier.

Cette démarche est totalement gratuite et n'entraîne pour vous aucun changement dans les sommes versées au titre des impôts ou autres retenues aussi bien en France qu'en Suisse.

Nous comptons donc sur vous pour le cas où vous seriez concernés (si vous n'êtes pas inscrit ou pas sûr de l'être) pour vous présenter en Mairie muni de votre carte de travail avec la date de sa délivrance et des nom et adresse de votre employeur.

D'avance, merci.

Recensement

Les résultats définitifs du recensement intervenu sur notre commune lors du premier trimestre 2008 nous sont parvenus mi-décembre ; nous sommes donc 1 406 Arenthonnaises et Arenthonnais.

Déneigement

La mairie vous informe qu'en temps de neige, il est procédé au déneigement des seules voies communales ; les opérations de déneigement des voies privées (lotissements par exemple) sont à la charge des propriétaires.

Le CCAS et la commune organisent régulièrement différentes opérations au profit des Arenthonnais âgés de plus de 60 ans ; suivant l'âge : promenades, goûters, repas, cadeaux de Noël.

Aussi, si vous avez plus de 60 ans ou si vous hébergez quelqu'un de votre famille âgé de plus de 60 ans, n'hésitez pas à vérifier votre inscription sur nos listes auprès du secrétariat de la Mairie ; ceci afin de pouvoir profiter de ces manifestations.

Travaux

Avancement des travaux de la maison des associations

Les travaux de la Cure ont commencé début septembre 2008. Tout le mobilier a été retiré courant août 2008 et stocké dans le hangar communal.

Deux personnes : MM Jean BROUARD et Gilbert SAILLET ont été très actifs pour démonter certaines pièces de décoration afin de les conserver.

Les maçons n'ont rencontré aucun problème : toutes les dalles sont coulées.

Le charpentier commence les travaux concernant sa partie. A ce jour, le planning de l'architecte est respecté.

Autres travaux

La Ste EIFFAGE travaille actuellement sur notre commune pour l'entretien de nos routes communales (reboucher les trous) ainsi que le marquage au sol (parkings, signalisations).



Employés communaux

Ils sont à votre service mais les connaissez-vous ?

Personnel communal – Année 2008

Première rangée, de gauche à droite :

THABUIS Laurence, secrétariat général, entrée le 01/11/2008 ;

GRANIER Maryse, Cantine/garderie, entrée le 01/02/2002

Deuxième rangée, de gauche à droite :

BIOLLUZ Michèle, Secrétariat général, entrée le 16/06/1999

DA COSTA SILVA Josette, Cantine/garderie, entrée le 08/01/2007

LEVEILLE Catherine, Cantine/ménage, entrée le, 01/09/2005

Absente de la photo :

GIRARD Yolande, Agent d'entretien, entrée le 10/12/1992



Troisième rangée, de gauche à droite :

THIMONIER Katia, comptabilité/finances/personnel, entrée le 01/09/2008

LIERMIER Marie-Noëlle, Cantine/garderie, entrée le 01/09/1998

TOULOUSE Didier, Fontainier/30% sur Arenthon, entré le 01/04/1992

BEAUMAIN Christian, agent technique, entré le 09/05/2006

Événements de la commune

Voyage organisé par le CCAS en Bresse



Le repas convivial

Cérémonie du 11 novembre



Le goûter des aînés



Jeunes et anciens réunis autour de quelques chants de Noël

Bibliothèque municipale

Toute l'équipe de la bibliothèque vous accueille selon les horaires suivants :

- Lundi, mercredi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.
- Samedi de 10 h 00 à 11 h 30.
- Vacances scolaires : mercredi et vendredi uniquement

Venez vous inscrire, c'est gratuit ! Vous pourrez emprunter 3 livres par personne pendant 3 semaines. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions. Si vous désirez un livre, un auteur, un thème particulier, nous ferons notre possible pour vous satisfaire. Vous pouvez aussi rejoindre notre équipe de bénévoles, qui s'acquitte, dans la bonne humeur, de tâches variées. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés !

"Des montagnes et des hommes, à vélo d'Arenthon au Tibet", la suite :

Vous avez aimé l'exposition et les commentaires de nos deux cyclo-voyageurs...

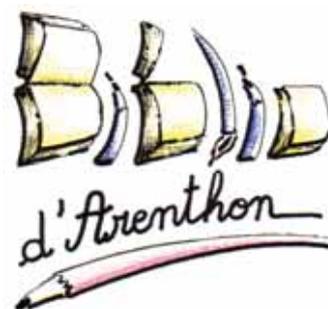
Vous voulez découvrir leur voyage...

Leur livre "Le chant de la terre" est disponible à la bibliothèque.

Lettres Frontière

Par ailleurs, depuis juin dernier, un groupe de lecteurs a été mis en place autour de la Sélection Lettres Frontière. Cette sélection constituée chaque année par un jury transfrontalier est composée de 5 ouvrages d'auteurs de Suisse romande et 5 de la région Rhône-Alpes.

Samedi 25 avril prochain nous allons recevoir un auteur, Eugène, pour son livre "La Vallée de la Jeunesse", qui est aussi le coup de cœur de la sélection suisse. Et dans la soirée, à la salle paroissiale, il nous proposera son spectacle où il met lui-même en scène son livre.



Prochaines expos 2009 :

7 au 28 mars "Les déchets" en partenariat avec Arenthon Environnement en Pays Rochois.

26 septembre au 17 octobre "Les champignons" en partenariat avec Arenthon Environnement en Pays Rochois et Le Bolet du Foron.

Prochaines sélections de livres, "thème du mois" :

Février : Guides touristiques et voyages

Avril : Jardinage

Tél. 04 50 03 92 79
bibliotheque.arenthon@orange.fr
Nouveau ! Consultez notre site web : bm.arenthon.fr

Le mot du directeur de l'école élémentaire Benoît Chamoux



Activités ski de fond & natation

Comme chaque année, l'école d'Arenthon organise :

- des séances de pratique de la natation à l'intention des élèves de CP et de CE1, durant les mois de mai et juin 2009 : deux séances d'une heure par semaine, une quinzaine de séances en tout ;
- des séances de pratique du ski de fond à l'intention des élèves de CM1 et de CM2 : dates des sorties à la journée : 19, 20, 23 et 24 mars 2009.

Pour encadrer ces activités avec les enseignants, les classes ont besoin de personnes ayant une certaine pratique de la natation ou du ski de fond, et ayant passé l'agrément Éducation Nationale relatif à ces activités.

Pour la natation, la date de passage de l'agrément n'est pas encore connue.

Pour le ski de fond, cet agrément s'est préparé sur une journée complète, le vendredi 19 décembre dernier.

- le matin à l'école d'Amancy : une séance en salle dont le programme était "rôle des accompagnateurs, responsabilité, démarche pédagogique".
- le vendredi après-midi au plateau des Glières : une séance skis aux pieds pour test d'aisance et approche pédagogique.

L'école invite toutes les personnes disponibles et désireuses d'accompagner les classes pour ces activités à contacter le directeur Guy Decroux :

- soit par téléphone au 04 50 25 56 55 (numéro de téléphone de l'école)
- soit par mail : ecarenth@edres74.ac-grenoble.fr

Merci de votre investissement, et à bientôt.

Le directeur
Guy DECROUX

Bilan de la rentrée

- Effectif de l'école Benoît Chamoux à la rentrée 2008 : **98 élèves** (47 filles, 51 garçons) pour 82 familles, répartis ainsi :
 - . Classe 1 : 16 CP, 7 CE1 (Céline Déturche – 80 % ; Sophie Garbit – 20 %)
 - . Classe 2 : 5 CE1, 20 CE2 ; (Christelle Meynet)
 - . Classe 3 : 26 CM1 ; (Valérie Latournerie)
 - . Classe 4 : 5 CM1, 19 CM2 ; (Guy Decroux et Marie Barlet qui assure la décharge de Direction de M. Decroux, le lundi).

Madame V. Clément enseignante spécialisée intervient auprès d'élèves ayant besoin de soutien scolaire 2 demi-journées par semaine par groupe de 6 ou 7 élèves (suite à une réorganisation des services de l'éducation nationale, la crainte est grande de voir disparaître ce poste qui joue un rôle très utile auprès des enfants en difficulté).

Madame C. Sanna recrutée dans l'emploi d'aide administrative auprès du Directeur est présente tous les jours ouvrables.

115 heures d'enseignement ont été soustraites du calendrier annuel des élèves (et non des enseignants) ; 60 heures seront restituées aux enfants présentant des difficultés ponctuelles d'apprentissage à raison de 2 heures par semaine et par petits groupes. L'école d'Arenthon a choisi de proposer ces aides les mardis et vendredis soirs de 16 h 30 à 17 h 30 (15 minutes de récréation puis 45 minutes de cours). L'adhésion des parents est nécessaire pour ces heures de soutien.

Des stages de remise à niveau sont également proposés aux élèves de CM1 / CM2 ayant besoin d'un soutien ponctuel. Ils durent cinq jours et se dérouleront pendant les vacances de Pâques, ainsi que la première et la dernière semaine des vacances d'été.

Pour l'école Benoît Chamoux la rentrée s'est donc bien passée et nous souhaitons à tous les enfants et à toute l'équipe d'encadrement une bonne année scolaire.



■ *La R'Biolle*

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la R'Biolle, les R'Biollons se sont lancés un défi : organiser une fête de la bière.

C'est alors, que ce samedi 18 octobre tout était prêt pour accueillir les amateurs de bière, de choucroute, de musique et de folklore alsacien.

Le résultat était là : la bière était de premier cru, la choucroute "comme si on y était", le chapiteau était plein et la bonne ambiance a régné.

La nuit a été longue et joyeuse.

Après ce vif succès, les R'Biollons ayant participé à cette fête ont d'ores et déjà programmé sur le calendrier des fêtes du Pays Rochois le **samedi 17 octobre 2009** pour renouveler cette manifestation.

Rappelons que la Foire annuelle de la R'Biolle, aussi bien que la "fête de la bière des 10 ans" ont été créées et se sont développées dans un seul but : animer les deux communes d'Arenthon et de Scientrier en permettant à chacun de participer à ces bons moments. Ces manifestations reflètent le dynamisme d'une population qui sait encore cultiver le plaisir de la fête, de la rencontre et de l'échange.

Malgré le succès remporté régulièrement par notre fête, en aucun cas, la volonté des R'Biollons n'a été de générer du bénéfice, mais nous nous devons de maintenir un certain budget de fonctionnement afin de parer à un éventuel "coup dur" à l'avenir.

Tous ceux qui le souhaitent seront les bienvenus parmi les R'Biollons.

■ *Association des Parents d'Élèves (APE)*

- Les 13 et 14 décembre derniers : théâtre par la troupe d'Amancy ;
- Février/mars 2009 : Théâtre d'Improvisation ;
- 13 juin 2009 : Fête de l'école.

Président : VERNAZ Roland,
Vice-président : CARRIER Didier
Trésorier : PHILIPPE Christophe,
Trésorière-adjoint : DROGUE Élodie
Secrétaire : HUMBERT Patricia,
Secrétaire-adjointe : PERNOLLET Sandrine

Membres :
JOUVET Thierry, MANZO Nicolas, MILLET Frédéric,
MAIRE Jean Louis, DECROUX Guy, LAFFIN Dominique,
FOUQUE Séverine.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres à l'APE !



■ *Association des Jeunes d'Arenthon (AJA)*

Dans le dernier bulletin de l'Echo des îles, nous vous avons parlé de notre vogue annuelle des 24 et 25 août derniers.

Pour commencer notre week-end de fête, le samedi après-midi, nous avons organisé le rallye VTT.

Cette année, pour le samedi soir, nous avons décidé d'une nouvelle animation, pas très commune dans la région : LE SHOW FMX (une représentation de sauts en motos).

Expérience réussie, car dès 20 h 30, début du spectacle, vous avez été nombreux à venir la découvrir à la suivre jusqu'à la fin. La soirée s'est poursuivie dans

une ambiance conviviale avec son bal.

Tôt le dimanche matin, il y avait foule pour chiner dans les allées de la brocante, avec son chapiteau pour les petites soifs et sa paëlla.

L'après-midi, concours de lancer de bottes, et nous voilà déjà tous réunis pour servir les repas et de nouveau, place à la danse.

Merci à toutes les personnes ayant assisté à notre fête, à l'équipe municipale et aux bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de notre vogue.

Dates à retenir pour notre prochaine vogue : 22 et 23 août 2009.

■ Association Tuuti Tankyi d'abord

L'association "Tuuti Tankyi d'abord" (les tout-petits d'abord), a été créée pour contribuer à améliorer les conditions de scolarisation des enfants de Joal au Sénégal.

Depuis juin 2003, nous venons en aide à l'école maternelle Kër Maam Ñilaan, en finançant des travaux (toiture de l'école, réfection totale d'une salle de classe, rénovation des sanitaires, mise en place de ventilateurs, installation d'une ligne téléphonique, dons de jeux et de matériel scolaire...).

En 2005, nous avons déjà sollicité l'école primaire B. Chamoux d'Arenthon ainsi que l'école maternelle d'Amancy et nous avons recueillis des crayons de couleurs que nous avons acheminés à l'occasion d'un voyage.

Cette année encore, un voyage étant prévu durant les vacances de Toussaint, nous avons fait appel à l'école B. Chamoux pour récolter des tee-shirts. L'appel a été

bien entendu puisque nous avons emmené 130 tee-shirts qui ont pu être offerts aux enfants de l'école maternelle de Joal. Chaque enfant a eu son tee-shirt !

Une petite fête a été organisée à l'école pour nous accueillir ; les enfants ont chanté et dansé.

L'école souhaite aujourd'hui être aidée pour carreler les salles de classes car, lors de la saison des pluies, les sols en béton s'abiment et se creusent.

Notre association va donc mettre en place des actions pour aider l'école à financer ces travaux. Une bourse aux jouets est prévue à la salle paroissiale d'Arenthon le 21 mars 2009.

Vous pouvez retrouver toutes nos actions et des photos sur notre site :

<http://membres.lycos.fr/tuutitankyi/>

ou

www.tuutitankyi.fr.st



■ Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

Notre Président s'en est allé.

Par cette grise journée de novembre, la nouvelle s'est répondeue à Arenthon : Robert Perrotton est décédé.

Personne n'arrivait à réaliser cette triste vérité : le monde de la chasse avait perdu un grand homme connu de tous pour sa gentillesse et son dévouement. Robert était Président de l'ACCA d'Arenthon depuis 2004. Dernièrement, il n'avait pas souhaité poursuivre cette tâche, laissant la place à son ami Rémy, mais avait néanmoins conservé le rôle de secrétaire de l'association.

Depuis toujours il avait la passion de la chasse : il aimait parcourir notre territoire avec ses amis et ses chiens.

Il y a deux ans il a su regrouper tous les chasseurs de secteur autour de lui pour lancer le projet « lièvres ». Cette opération de réintroduction lui tenait particulièrement à cœur ; son investissement dans la capture des lièvres à Genève et dans les comptages nocturnes a payé. Grâce à lui aujourd'hui, le lièvre est de retour à Arenthon.

Robert est parti bien trop tôt, il aurait mérité, dans quelques années, de pouvoir chasser le capucin dans sa commune avec ses amis. En voyant ce magnifique gibier, tous les chasseurs auront une pensée pour lui.

Nous présentons à son épouse, à sa fille ainsi qu'à toute sa famille nos plus sincères condoléances.

■ Arenthon Environnement en Pays Rochois

Notre association de type loi 1901, a été créée le 20 décembre 2006. Elle a pour objet la protection et la défense de l'environnement ; la promotion du développement durable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR). Partis d'une contestation d'installation d'un incinérateur à boues, nous avons pris connaissance des enjeux liés à l'eau depuis sa source (eau potable) jusqu'au rejet final dans l'Arve (en passant par le traitement des eaux usées). Cette rivière, qui nous offre un site remarquable et qui pourtant est polluée, ces ruisseaux, ces zones humides, il nous appartient de les connaître pour les protéger. Nous nous sommes également intéressés à la problématique des déchets. Les comportements individuels ont une incidence sur l'environnement et cela implique une véritable éducation à l'environnement. Chaque geste de la vie quotidienne, répété des millions de fois, peut avoir des répercussions plus ou moins importantes sur notre planète. Nous pouvons, par exemple, réduire la quantité de nos ordures ménagères collectées pour être incinérées en compostant nos déchets organiques.

Le compostage : la valorisation des déchets de cuisine et des déchets verts.

Que faites-vous de vos épluchures, tontes de gazon, feuilles mortes ?

Beaucoup d'Arenthonais habitent une maison et donc disposent d'un jardin. Certains d'entre nous déposent ces déchets de cuisine ou du jardin " au fumier " comme le disaient nos grands-parents. D'autres n'ont pas encore fait le pas : peur des odeurs, peur de faire venir des bêtes, manque de place ou aspect visuel négatif (" ça fait sale ")...

Mais savez-vous comment se décomposent ces déchets et comment améliorer ce processus qui transforme un déchet en engrais ?

1) Le compost : un processus naturel.

Ce processus est le fait de l'activité de micro-organismes (champignons, bactéries, vers de terre) se développant dans des conditions particulières de présence d'oxygène, de chaleur et d'humidité.

Il se déroule en 2 phases : la fermentation (température qui peut monter jusqu'à 70°) et la maturation.

2) Pourquoi composter ?

Un tiers de notre poubelle est constitué de déchets de cuisine et de jardin. Composter ce type de déchets c'est réduire la facture des déchets traités par la collectivité et c'est produire gratuitement un fertilisant de qualité.

Grâce au compostage, vous agissez directement pour la protection de l'environnement.



3) Différentes organisations :

Le compost peut être réalisé en **habitat individuel** :

- **en tas** pour ceux qui ont de la place. Toutefois, l'encombrement est un peu plus important et le tas peu esthétique. Le compostage est un peu plus lent. Nous sommes un certain nombre à procéder de cette manière.
- **en bac à compost** : qui convient bien aux petits volumes et aux petits jardins. En bois, en plastique ou en métal, il contient les déchets à composter dans un volume réduit. Les avantages du composteur sont : esthétique, propreté, gain de place, protection contre les animaux indésirables. Certaines collectivités proposent des bacs à compost, gratuitement ou moyennant une caution. Exemples : communauté de communes du Pays de Gex ou commune de Marignier pour le SIVOM de la région de Cluses. Il peut aussi être réalisé en **habitat collectif** même si cela est un peu plus compliqué (demande une implication coordonnée des plusieurs résidents volontaires). Exemple à Rennes. Enfin le compost peut se faire en plateforme comme La Compostière de Savoie à Perrignier, lieu où sont également compostées les boues de la station d'épuration d'Arenthon depuis le mois d'avril 2008.

4) Comment réussir son compost ?

- Choisir un emplacement mi-ombre, à l'abri du vent, à distance d'un cours d'eau et à proximité de la maison.
- Bêcher la terre qui sera sous le tas ou le composteur pour aider la micro-faune du sol (vers, insectes...) à monter dans vos déchets, placer 10 à 15 cm de branchages au fond, pour permettre une aération par le bas.
- Alterner des déchets chargés en carbone (50 %) comme le papier, la paille, les feuilles mortes avec les déchets azotés (50 %), comme la tonte de gazon, les épluchures ; on alterne les déchets plus secs avec des matières plus chargées en humidité et ceux à grain fins avec ceux plus grossiers. Eviter les mauvaises herbes (risque de germination), les végétaux malades ou traités, l'huile, la graisse, la viande, les papiers imprimés ou glacés, les os, les noyaux, les trognons de chou, les graines de tomates ou de potiron.
- Aérer et brasser le compost à la fourche, 4 à 5 fois par an, pour que la micro-faune dégrade les déchets verts. Ce brassage favorise également une décomposition homogène dans toutes les zones du tas de compost.
- Arroser : Le compost doit être humide, mais pas trempé (taux d'humidité > à 50 %). S'il est trop mouillé, cela entraîne une asphyxie qui freine le

processus et dégage une odeur désagréable, il faut donc le brasser, voire le mélanger avec de la matière sèche (sciure, terre...). S'il est sec, arrosez-le, sinon les micro-organismes vont mourir et le compostage va s'arrêter.

Le compost peut être utilisé avant maturité en paillage (au pied des arbres par exemple). Il est mûr quand il a

une odeur de terre de forêt, qu'il a une couleur sombre et un aspect grumeleux.

Vous pouvez l'épandre sur le sol à raison de 1 à 5 litres/m², puis l'incorporer sur 5 à 15 cm de profondeur. Vous pouvez l'utiliser pour confectionner votre terreau, grâce au mélange : 1/3 de compost, 1/3 de terre du jardin et 1/3 de sable.

Constats	Nature du problème	Ce qu'il faut faire
Odeur piquante désagréable (type ammoniac)	Trop de gazon ou épluchures	Rajouter des branchages, des feuilles ou de la paille et brasser
Odeur fermentée (type œufs pourris)	Manque d'air ou excès d'eau	Brasser le tas
Le compost reste froid ou seul le centre semble "chauffer"	Pas assez de déchets ou manque de matière verte	Augmenter la taille du tas, ajouter des tontes et des épluchures, brasser
Le tas est humide mais il ne « chauffe » pas	Manque de matière verte	Ajouter des tontes et des épluchures, brasser

Bien-sûr, l'hiver, la chute des températures ralentit le processus du compostage; l'alimenter en déchets de cuisine.

CONCLUSION :

Dans un contexte où la réduction des déchets est une priorité, et alors que chacun d'entre nous désire à son niveau faire un geste pour l'environnement, le compostage constitue une solution de grand intérêt. A vous d'essayer ! Et n'hésitez pas à nous faire part de vos expériences.

SI LES QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT VOUS INTERESSENT, N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE!

Contact : Christine SUARD au 04 50 25 53 88 ou Gilbert SAILLET au 04 50 25 53 09.

47, rte de Reignier - 74800 ARENTHON - arenthon.environnement@hotmail.fr

ASSEMBLEE GENERALE DU 21/11/2008

Notre assemblée générale a eu lieu le 21 novembre dernier. Nous remercions tous les participants de leur présence. En préambule, le maire d'Arenthon, Alain VELLUZ a précisé qu'il appréciait le travail de notre association et qu'un dialogue constructif s'était mis en place. Après la présentation de l'activité relative à l'année 2008, un débat s'est engagé sur des questions liées à l'assainissement et aux déchets (redevance/taxe/taxe incitative au poids, tri, compostage). Gilbert ALLARD, vice-président de la Communauté de communes du Pays Rochois, s'est exprimé sur ces questions. Pour lui, la collectivité a le devoir d'améliorer le financement de la collecte Ordures Ménagères compte tenu des foyers qui y échappent ; la taxe est une possibilité et les conseillers communautaires étudieront cette question en 2009. Pour nous, il s'agit d'abord de réduire le poids collecté en améliorant le tri et en développant le compostage et d'aller vers une cotisation incitative.

Claude MOENNE, vice-président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A) a présenté les évolutions du Contrat de Rivière Arve et les aménagements qui toucheront le secteur de Borne à Bellecombe. Un grand projet en perspective qui ne peut pas occulter des problèmes de décharges anciennes et de pollution.

Claudine BURNIER FRAMBORET - Guy BURNIER FRAMBORET - Philippe CARRIER - Frédéric MILLET - Pierre BELLOTI ont souhaité se retirer du conseil d'administration.

Nous les remercions pour leur participation active au cours de cette année 2008.

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. Georges AGOUTIN
M. Yannick GLAIN
M^{me} Corinne ALLIMANN
M. Christophe JARRIGE, Trésorier
M. Dominique ALLIMANN
M. Max JAUNIN, Vice-Président
M^{me} Colette BOEX
M^{me} Michèle MANSEY
M. Patrice BOEX, Secrétaire
M. Jean Marie MUNARI, Trésorier Adjoint
M^{me} Marie Christine BON
M. Gilbert SAILLET, Vice-Président
M. André CARRIER
M^{me} Christine SUARD, Présidente

PROJETS 2009 :

Nous proposerons une activité en rapport avec le milieu naturel le samedi 25/04/2009. Partenaires de la bibliothèque d'Arenthon, nous vous proposons deux expositions :

- l'une en mars 2009 sur les déchets,
- l'une en septembre 2009 sur les champignons.

Comité des fêtes

Lors de l'assemblée générale du 24 octobre dernier, 5 nouveaux membres sont venus renforcer l'équipe. Un nouveau bureau a également été élu à cette occasion :

Président : G. DECARROUX

Vice-président : J-C. MARCAULT

Trésorière : D. GEROUDET

Vice-Trésorière G. DECARROUX

Secrétaire : M. VIDONNE

Vice-secrétaire : P. BOËX

Membres : C. Boulard, B. Courant, D. Famy, Ph. Boëx, P. Boëx, K. Buffeteau, J-M. Buffeteau, J-C. Chessel, A. Galvao, P. Rousseau, O. Sigwalt.

Fête de la musique réussie avec l'arrivée du soleil et différents groupes musicaux. Merci aux bénévoles qui

sont venus soutenir le Comité des Fêtes pour cette manifestation.

Rallye surprise : le 5 octobre dernier.

7^{ème} rallye voiture : « A Pas de Velours » réussi avec le soleil et le nombre de participants. Cette journée s'est terminée autour d'un gigantesque plat espagnol cuisiné par Maria et Jean-Claude.

Quelques dates à retenir :

- Récrée des aînés le 18 janvier 2009
- Soirée belote les 9 et 30 janvier, 13 février, 6 et 20 mars
- Concours de pétanque : courant mai
- Fête de la musique : 19 mai 2009

Le Comité des Fêtes vous souhaite une bonne année !

Football Club Arenthon Scientrier

Le Football Club Arenthon Scientrier est né il y a 6 mois, suite à une volonté de la part de ses membres de recréer un club convivial et principalement orienté vers les jeunes.

Certains Arenthonnais se rappellent encore l'ambiance chaleureuse qui régnait au stade du temps de l'ASSA, il y a maintenant plus d'une dizaine d'années... Le FCAS a retrouvé ces valeurs et cet esprit. La secrétaire Lise Velluz et la trésorière Carine Blanc ont fait tout le travail nécessaire pour que nos jeunes footballeurs puissent s'adonner à leur sport préféré, ce qui n'était pas gagné au départ, étant donné l'ampleur de la tâche.

Ce nouveau club, a très bien débuté sa première saison sportive. Pour continuer d'évoluer, il a besoin a présent d'augmenter ses effectifs dans certaines catégories, notamment celle des 13 ans. Le Club a également inscrit 2 équipes seniors en championnat de district. L'équipe première emmenée par Jérôme Marechal, finit cette première phase en tête du classement, alors que l'équipe réserve dirigée par Yakup Oktay, se situe à la 5^{ème} place de sa poule.

Les entraîneurs seniors ont pour objectif, d'intégrer un maximum de jeunes joueurs issus des équipes de jeunes du club, dans les 5 ans à venir. En attendant



cette relève, sûrement assurée par l'équipe des 15 ans de Jean-Marc Germond et Steeve Jouan, les joueurs seniors actuels ont pour mission de tracer le chemin, et montrer l'exemple aux plus jeunes.

A noter également, le « gros » coup de mains des vétérans de Scientrier, qui ont su aider le nouveau club, autant sur le terrain qu'en dehors.

En ce qui concerne les manifestations organisées, un concours de Belote a eu lieu le 21 novembre ; le samedi 21 février 2009 aura lieu le SUPER LOTO à Scientrier.

L'équipe des moins de 15 ans



■ *Teletthon 2008*

Nous tenons tout d'abord à rendre hommage aux personnes qui ont organisé le Téléthon sur nos communes (Arenthon/Scientrier) depuis de nombreuses années et qui n'ont pas souhaité poursuivre leur mission pour des raisons personnelles.

Afin que cet élan de solidarité puisse continuer sur nos communes **Amandine COLLOMB et son équipe** ont décidé de reprendre le flambeau. Nous adressons donc, un grand merci aux anciens et nouveaux organisateurs ainsi qu'à toutes les associations et particuliers qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur énergie.

La soirée du 5 décembre dernier s'est donc déroulée à Scientrier en présence d'une foule très nombreuse.

Les animations proposées par SOUND SOWERS, le FULL CONTACT, KATIA et NELLY avec son école de danse ont remporté un vif succès et ont amené le public loin dans la nuit dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Nous remercions toutes les personnes qui, bravant le mauvais temps, ont bien voulu se déplacer, contribuant ainsi au succès de cette fête.

Nous publions ci-après, par ordre alphabétique, la liste des associations, des groupes, et des entreprises ayant participé à l'organisation et au déroulement de la soirée (par leurs dons, ou par leur présence active).

Grâce à tous et au public venu nombreux, cette soirée et les dons obtenus nous ont permis de verser à l'association française contre les myopathies une somme de 6 405,64 euros.

Merci et rendez-vous en 2009.

1001 repas, AEGERTER (Cornier), AJA ARENTHON, AMICALE DES SAPEURS POMPIERS, APE ARENTHON, APE SCIENTRIER, AQUATIC JARDINS, ARENTHON ENVIRONNEMENT, ASSA ARENTHON/SCIENTRIER, ASSOCIATION VOGUE DE SCIENTRIER, BARBIER Gilbert, BIOLLUZ REIGNIER, BISSON Fleurs CONTAMINES SUR ARVE, BOEX Philippe, BROISIN ASSURANCES, CANTIFLETTE SCIENTRIER, CASINO Pers Jussy, CCAS ARENTHON, COMITE DES FETES ARENTHON, COMITE DES FETES SCIENTRIER, COOP. LAITIERE ARENTHON, COUDURIER Électricité ARENTHON, DECARROUX René, DEFFAYET Jean François Arenthon, DUBY Marbrier St Pierre, DUNAND Serge, ENVIE D'EVASION, ESCALE COIFFURE ARENTHON, FALCONNET PAYSAGISTE, FAVRE BONVIN Arenthon, Marie-Leure COIFFURE, Fromagerie LALLIARD ST Pierre en Faucigny, FULL CONTACT, GAEC LE CHENILLET, GAEC la ferme de Fernollet Arenthon, GAEC les Platanes Scientrier, GENIFRANCE, GRESSET Charpentier, GRISET MATERIEL, IMPRIMERIE UBERTI Pontchy Bonneville, ISATIF coiffure AMANCY, JORDAO Peinture, KATHIA THIMONIER, LA BIBLIOTHEQUE, LA CHASSE ARENTHON, LA CHASSE SCIENTRIER, LA R'BIOLLE ARENTHON/SCIENTRIER, LA SALLE La Roche, LANOVAZ Karine Arenthon, LANOVAZ Sylvia Phildar Bonneville, LE BEL AGE Scientrier, LE BENON boulangerie SCIENTRIER, LE FOOT VETERANS, LE JONCOUR, LES JARDINS DE LAURA Reignier, Les z'amis d'chentry, LOSSERAND Boulangerie LA ROCHE SUR FORON, MAISON DU FROMAGE BONNEVILLE, MENONI KARTING, NELLY ET SON ECOLE DE DANSE energy danse, PIOUTAZ Roland ARENTHON, POMPIERS, PORC DE A à Z ST PIERRE EN FAUCIGNY, RENAFRAIS, RESTAURANT LA RENAISSANCE La Roche, RESTAURANT LE FORON LA Roche, RESTAURANT LE PLEIN CHÂTEAU La Roche, SARL CHEVILLY Transports, SIMULA Roberto, SNMF ZA LA BIDAILLE, SONNERAT Jean Pierre, SOUND SOWERS, THABUIS Didier ARENTHON, TRANSMISS, VITTET Boissons Bonneville.



■ Croix-Rouge

JOURNEE

« AIDE ALIMENTAIRE EN PAYS ROCHOIS »

La traditionnelle journée de l'aide alimentaire pour le pays Rochois, organisée par la Croix-rouge La Roche/Reignier a eu lieu le samedi 8 novembre 2008.

Cette année la commune d'Arenthon et le CCAS avaient décidé de s'associer à cette journée. Différents points de collecte ont été installés dans le village durant toute une semaine.

Cette collecte a été une réussite puisque des dons conséquents ont été déposés : la commune d'Arenthon a fait parvenir à la Croix-Rouge 220 kg de denrées alimentaires de toutes sortes ainsi que des dons en espèces pour une valeur non négligeable (environ 800 euros).

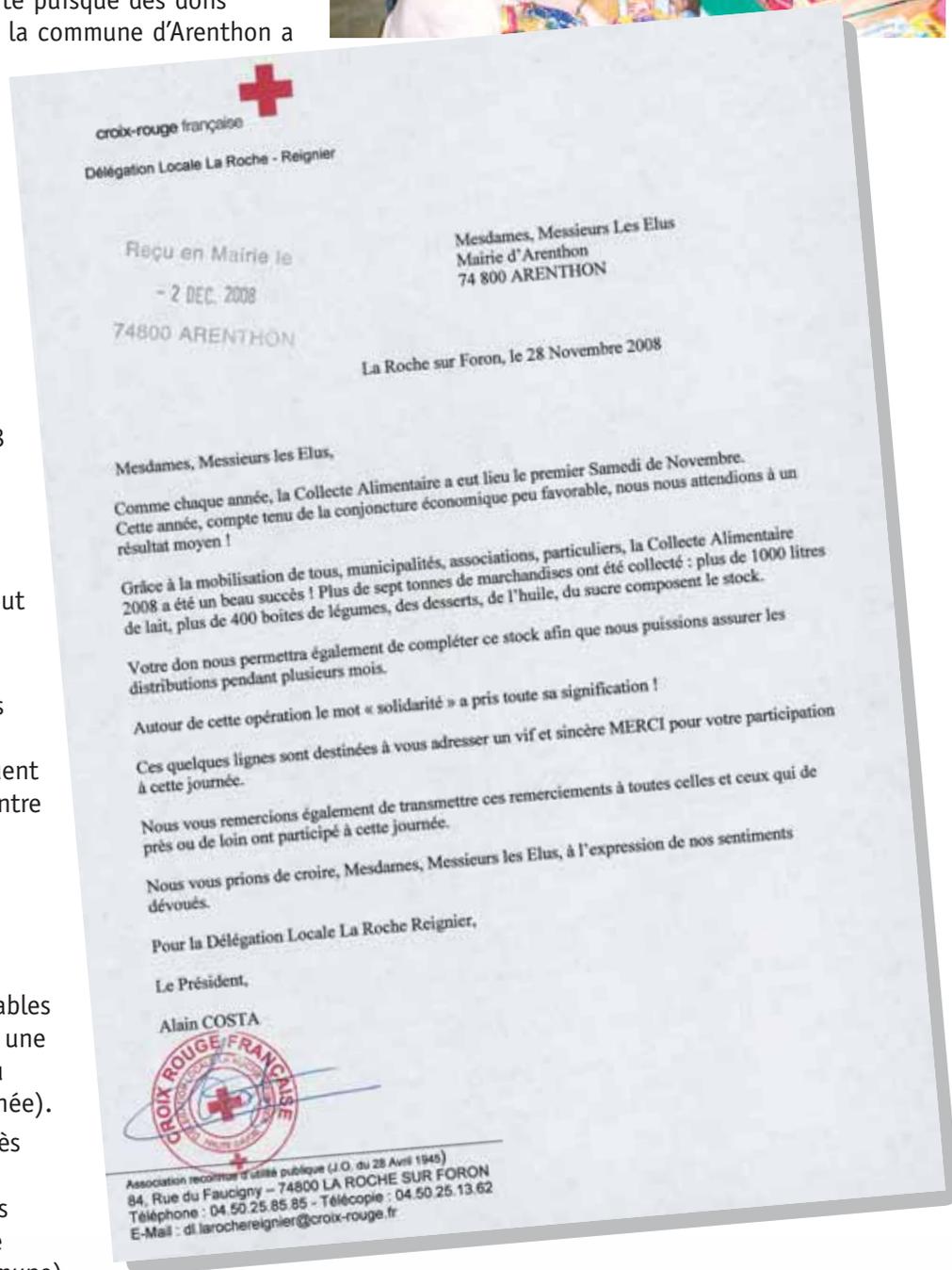
Petit rappel :

En 2007, la Croix Rouge, sur les seuls cantons de La Roche et Reignier, a aidé 1 299 personnes (581 enfants et 718 adultes) en distribuant 502 colis alimentaires (dont quelques-uns sur la commune d'Arenthon), ce qui représente environ 9 colis par semaine tout au long de l'année.

Cette distribution se fait sous l'égide des assistantes sociales qui, après avoir étudié la situation des familles, distribuent des bons d'aide à échanger contre les colis.

Cette aide ne peut être que ponctuelle en l'attente d'une solution plus globale aux difficultés de personnes ou de familles. Ces bons ne sont valables que quatre fois, renouvelables une fois, dans les six mois (soit au maximum deux mois dans l'année).

Votre générosité a donc été très importante et à la mesure des besoins. Un grand merci à tous (ci-contre copie du courrier de remerciement reçu par la Commune)



Vie intercommunale

■ Communauté de Communes du Pays Rochois (C.C.P.R.)

Vie intercommunale

Voici quelques informations extraites des récents procès-verbaux des réunions du Conseil Communautaire. Ces procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Rochois, CCPR, et sont également disponibles en Mairie.

Conseil communautaire du 24 juin 2008 :

Lors de cette rencontre, l'élection en qualité de vice-président du SM3A de M. Moenne Claude, adjoint au maire de notre commune, a été annoncée.

D'autre part, les comptes administratifs et les comptes de Gestion pour l'exercice 2007 ont été approuvés.

Une première discussion est initiée au sujet du système de financement des ordures ménagères. Actuellement il s'agit d'une redevance fixée au nombre de personnes composant chaque foyer. Une discussion concernant la collecte des ordures ménagères via des conteneurs semi-enterrés et/ou en porte à porte est également initiée. Une réorganisation de la collecte est en cours d'étude. Concernant le recyclage, pour l'année 2007, le tonnage annuel du tri sélectif a été de 68 kg par habitant contre 43 kg en 2003. Il est légèrement en dessus de la moyenne du département.

Le conseil a également procédé à la révision des tarifs de la restauration scolaire 2008/2009, qui n'avaient pas été révisés depuis l'année scolaire 2000/2001. L'augmentation, de l'ordre de 3 %, se décline ainsi :

- Repas commandé et réglé la veille du jour de consommation : 5.05 €
- Repas commandé et réglé le matin même avant 8 h 30 : 7.85 €
- Repas non commandé dans les délais 10.00 €

Pour la CCPR, le coût global de revient par repas est de 8.52 €.

Les tarifs du centre de loisirs sans hébergement pour 2008/2009, disponible sur le site de la CCPR, ont été également augmentés. A noter que les parents participent à hauteur de 21 %.

Une subvention exceptionnelle de 5 000 € est allouée au Ski Club Nordique du Pays Rochois (A. Dubadyk et L. Barthelemy évoluent en Equipe de France, championne et vice-championne du Monde Juniors). Une subvention exceptionnelle de 1 000 € est allouée à l'association « Lire ensemble », qui a organisé un salon littérature jeunesse dédié notamment aux enfants des écoles élémentaires et maternelles. Une subvention exceptionnelle de 1 000 € est allouée à la Croix Rouge, pour répondre à l'épuisement des réserves alimentaires destinées à des personnes en grande difficulté.

Conseil communautaire du 15 juillet 2008 :

Monsieur le Président invite la Commission Ordures Ménagères à réfléchir au système de la redevance qui semble lourd à gérer en terme de suivi du fichier des redevables. Nous vous tiendrons informé de l'évolution de ce sujet qui concerne l'ensemble de la population. Concernant l'extension de la station d'épuration d'ARENTHON, celle-ci portera sa capacité de traitement de 35 000 Eh (Equivalents habitants) à 90 000 Eh, et permettra de respecter les normes de protection de l'environnement. La CCPR s'engage à être vigilante dans ses nombreux domaines d'interventions sur les préoccupations environnementales. Le chantier de cette extension est actuellement à la phase de pré-chargement des terrains nécessaires à la stabilisation des sols avant constructions.

Diverses questions sont abordées concernant la gestion de nos déchets, modification des tournées de collecte des ordures ménagères, collecte des cartons auprès des industriels, mise en place du compostage, opération « Stop aux déchets » pilotée par le Conseil Général. Actuellement 930 enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles de la CCPR. L'aire d'accueil des gens du voyage fonctionne bien, une seconde aire devrait être construite sur le territoire de la CCPR. D'autre part, il est à noter que le SM3A a acquis les Lacs « Biousse » représentant une surface de 13 hectares.

Conseil communautaire du 14 octobre 2008 :

L'entreprise Decremps a été retenue pour la construction du collecteur d'eaux usées Sonnex-Est, Commune de St Laurent (638 256 € HT). L'entreprise SMTP a été retenue pour la construction du collecteur d'eaux usées Orange/Montisel, Commune de La Roche sur Foron (921 832 € HT).

La modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de St Pierre, ouvre la discussion sur les difficultés de gestion de cette aire, gestion qui reste cependant satisfaisante.

Des panneaux d'information sur le futur Hôpital Intercommunal à Contamine sur Arve, seront exposés dans la salle du Conseil Communautaire puis dans les Mairies des Communes de la Communauté.

La cérémonie de pose de la première pierre de l'extension de la station d'épuration sur notre commune est annoncée pour le 24 octobre.

Une visite de la Compostière de Perrignier, où sont traités les déchets verts déposés à la déchetterie de La Roche sur Foron, ainsi que les boues issues de la Station d'Épuration d'Arenthon, a eu lieu le 10 octobre 2008.



Vie intercommunale

La commission scolaire informe l'assemblée que 945 élèves sont scolarisés dans les écoles maternelles de la CCPR. La problématique du droit d'accueil des enfants en cas de grève est soulevée.

Enfin, la commune de La Roche Sur Foron a présenté son avant-projet de centre intergénérationnel, pour répondre aux différentes problématiques de la petite enfance et de l'accueil des personnes âgées dépendantes ou non, afin que l'ensemble des conseils municipaux prenne part à ce débat.

Conseil communautaire du 18 novembre 2008 :

Le conseil communautaire approuve l'adhésion de la Communauté au Conseil d'Urbanisme et d'Environnement, CAUE, et rappelle qu'une permanence à la Maison de Pays est donc assurée par Monsieur Bonnot, architecte, à la disposition des personnes souhaitant déposer un permis de construire.

Une subvention exceptionnelle de 1 000 € est allouée à la Maison des Jeunes et de la Culture dans le cadre de la 5^{ème} édition du Festival de Théâtre des Pays de Savoie.

Une subvention de 28 000 € sera versée à la Maison de l'Emploi.

Pour répondre aux exigences de la loi de 11 février 2005 pour l'égalité des chances et des droits, qui fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles, il est proposé de faire un état des lieux complet assorti d'un plan d'actions précis et valorisé, par la CCPR. La réalisation des travaux préconisés dans ce plan resteront à la charge des communes.

D'autre part, un abri bus de type chalets sera installé dans le lotissement 'Maclenay'. Il est prévu dans un second temps, l'installation de deux abris supplémentaires.

Concernant la collecte alimentaire de la Croix Rouge qui a eu lieu le huit novembre dernier, il a été précisé que la commune d'Arenthon a mobilisé toute sa population et fait preuve d'un grand dynamisme pour cet événement.

■ **STDEFAGE (Tri sélectif)**

Informations complémentaires pour améliorer la qualité du tri de nos déchets

- Les plastiques

Il existe 90 sortes différentes de plastique. Actuellement, uniquement 3 sortes de plastiques peuvent être recyclées. Ce sont les plastiques utilisés pour fabriquer les bouteilles transparentes claires ou colorées et les bouteilles opaques. Les plastiques utilisés pour fabriquer les pots de yaourt, les sacs, les barquettes, par exemple ne sont pas recyclables actuellement.

Petit détail d'importance, un système de mesure d'opacité des bouteilles permet de trier les bouteilles transparentes des bouteilles opaques, pour qu'une bouteille plastique transparente ne soit pas reconnue comme une bouteille plastique opaque, il est nécessaire d'écraser vos bouteilles plastiques dans le sens de leur largeur, et non pas dans le sens de leur hauteur comme une certaine publicité l'a hélas montré. Le fait d'écraser les bouteilles, dans le sens de leur largeur, avant de les déposer, permet d'augmenter le nombre de bouteilles contenu dans un container de tri. Les méthodes de recyclage progressent, et actuellement vous pouvez laisser les bouchons de ces bouteilles, s'ils bouchent une bouteille. Ils ne présentent cependant pas d'intérêt s'ils ne sont pas sur une bouteille. Vous pouvez maintenant déposer également les bouteilles huile alimentaire en plastique.

Ces bouteilles seront lavées, broyées en paillettes. Ces paillettes sont transformées en divers objets : rembourrages de couettes, pulls polaires, tuyaux d'assainissement, mobilier urbain...

- Le papier

L'ensemble du papier que vous déposez dans les containers de récupération du papier est trié par des personnes sur une chaîne de tri. En conséquence, seront retirés de la chaîne de tri à la main :

- les petits papiers de taille inférieure à environ 5 cm x 5 cm (plus petit qu'un « post-it ») ;
- les papiers rassemblés dans une enveloppe (pas le temps de vider l'enveloppe, donc retirée de la chaîne) ;
- les papiers en boule.

Les méthodes de traitement du papier permettent maintenant de traiter les enveloppes avec des fenêtres translucides.

Le papier est mélangé à de l'eau afin d'obtenir une pâte. La pâte à papier est alors pressée et séchée et mise en rouleaux pour être transformés ensuite en nouveaux papiers.

- Les briques alimentaires (lait, jus de fruit)

Égouttées elles éviteront de salir les papiers qu'elles côtoient dans le même container.

Elles sont composées principalement de carton. L'aluminium et le plastique qu'ils contiennent sont récupérés lors de leur trempage au cours de leur traitement de recyclage.

- L'aluminium

L'aluminium récupéré n'est pas lavé. Il est donc appréciable que les cannettes aluminium soient égouttées. Pour être recyclés, les barquettes ou films aluminium doivent être non gras et vidés de tout aliment.

- Le verre

Il est inutile de laver les récipients déposés pour le recyclage du verre, car ils seront lavés au cours de leur traitement.

Il est préférable de retirer les bouchons ou couvercles en métal, plastique ou céramique.

Le verre est cassé en petits morceaux : c'est le calcin. Le calcin est chauffé à 1 500 °C, pour obtenir une pâte. La pâte en fusion est ensuite moulée pour obtenir une nouvelle bouteille en verre.

Les verres issus de la vaisselle cassée ne sont pas acceptés car leurs composants sont différents. Ils

peuvent par exemple contenir du plomb. Ils peuvent contenir d'autres composants qui au moment de la fonte du verre peuvent créer des amalgames, et détériorer les systèmes de recyclage du verre.

- l'acier

Les boîtes de conserves déposées dans votre poubelle seront récupérées en fin de chaîne d'incinération afin d'être valorisées (l'acier ne font pas aux températures utilisées lors de l'incinération des ordures ménagères). Vous pouvez aussi stocker vos boîtes de conserve tout comme les autres déchets en acier pour les emporter occasionnellement à la déchetterie.

CONSIGNES DE TRI DU SIDEFAGE			
Matière	VERRE	BOUTEILLES PLASTIQUES/ ALU	PAPIER, CARTON, CARTONNETTE
Conteneur			
OUI	<ul style="list-style-type: none"> Bouteilles de sirop en verre Bouteilles de jus d'orange Bouteilles d'alcool Pots de confiture, Pots de pâte à tartiner Bocaux de légumes Pots de Mayonnaise, moutarde Pots pour bébé Pots de yaourt en verre 	<ul style="list-style-type: none"> Bouteilles d'eau, de soda, de lait Bouteilles d'huile alimentaire Flacons de shampoing, gel douche Flacons de produits d'entretien Aérosols : déodorant, mousse à raser (enlever le bouchon) Canettes Bouteilles de sirop en métal Barquettes alu bien vidées 	<ul style="list-style-type: none"> Briques alimentaires Cartons de lessive Journaux Prospectus Magazines Boîtes de gâteaux, de céréales, d'aliments en carton Cartons des yaourts Toutes les enveloppes, le papier cadeau
NON	<ul style="list-style-type: none"> Vaisselle (verres, assiettes ...) Vitres Ampoules, néons... 	<ul style="list-style-type: none"> Pots de yaourt Emballages plastique Aérosols dangereux (peinture) 	<ul style="list-style-type: none"> Gros cartons Cartons sales Le plastique entourant les magazines
Astuce !!!!!	On ne met que le verre alimentaire (où il y a eu soit des aliments soit de la boisson au moment de l'achat)	Pour le PLASTIQUE on ne met que les BOUTEILLES et FLACONS	Les gros cartons sont à déposer à la déchetterie

Le saviez-vous ?

- AVEC 19 000 BOITES DE CONSERVES ON FABRIQUE UNE VOITURE
- Avec 1 tonne de bouteilles et flacons en plastique recyclés, on économise 700 kg de pétrole
- Il faut **27 bouteilles** pour faire une veste polaire
- En recyclant **1 tonne** de papier/carton, on économise **200 000 litres d'eau** et on épargne la coupe d'**une quinzaine d'arbres**
- **670 canettes** recyclées permettent de fabriquer un vélo
- En recyclant **1 tonne** de verre, on économise **700 kg de sable** qui ne seront plus extraits du lit de nos rivières !

- Autres conseils

Ne laissez rien au pied des containers. Les déchets ainsi abandonnés ne seront pas recyclés mais incinérés. Les cartons risquent bien de s'envoler plus tard et de finir par exemple dans une rivière voisine.

- Et la déchetterie

Les autres encombrants sont les bienvenus à la déchetterie.

Au sujet des déchets verts, pensez que ceux-ci vont être compostés pour être mélangés avec les boues d'épuration traitées, pour être ensuite épandus et utilisés comme engrais agricole : prenez donc soin de retirer tout plastique de vos déchets verts déposés à la déchetterie.

Pour info les horaires de la déchetterie de La Roche Sur Foron sont :

du lundi au vendredi : de 8h à 12h – de 14h à 19h

le samedi : de 8h à 18h.

fermeture le dimanche et les jours fériés.

- Sites internet utiles :

www.sidefage.fr

www.ecoemballages.fr (autres conseils sur le tri)

Nous remercions M^{lle} H. Laffoucrière, ambassadrice du tri au Sidefage, pour avoir participé à la réalisation ce document.



■ Syndicat d'eau

Une Histoire d'Eau – Le Syndicat d'Eau Potable d'Arenthon / Saint-Pierre

A chaque édition de notre Bulletin nous essayons de vous informer de la diversité des services que vous bénéficiez grâce à notre commune.

C'est pour cela que nous vous présentons un service indispensable dans notre vie de tous les jours, **l'alimentation en eau potable**, un bien essentiel à l'homme pour sa survie

Pourquoi la constitution d'un syndicat

Commençons par préciser qu'au début du 20^{ème} siècle s'alimenter en eau potable était pour la population un souci quotidien. La seule eau disponible était celle des puits, des ruisseaux et la récupération des eaux du toit. Une autre possibilité pour les paysans était de ramener, après la coulée, dans leurs bouilles de l'eau issue du puit de la fruitière.

Avec une population d'environ 1 000 personnes entre les deux communes d'Arenthon et Passeirier, il s'avéra nécessaire de mettre en place un Syndicat d'Eau Potable en considérant que :

- des cas de fièvre typhoïde dus à la mauvaise qualité des eaux de consommation ont été constatés ;
- un grand nombre de maisons construites en bois, et possédant d'énormes quantités de fourrages potentialisent les risques d'incendies ;
- les eaux utilisées par la population sont de mauvaise qualité et la plupart des sources et des puits se tarissent en été.

C'est pour cela que le projet d'alimentation en eau potable des communes d'Arenthon et Passeirier intéresse à la fois à la santé et la sécurité publique.

Historique

Extraits de la délibération lors de la création du syndicat d'eau potable des communes d'Arenthon et Passeirier.

Séance du 27 novembre 1936

Le 27 novembre 1936 à 18 heures, les délégués des communes d'Arenthon et de Passeirier se sont réunis à Arenthon sous la présidence de Monsieur Ogier, Joseph, Maire d'Arenthon.

Présents :

Arenthon : Ogier Joseph, Verdel Marius, Viollet Mathieu
Passeirier : Terrier Jean Marie, Contat Claudius

Le Président donne lecture des délibérations

- d'Arenthon du 23 novembre 1936
 - de Passeirier des 23 juin et 28 novembre 1936 ;
- décidant de constituer un syndicat intercommunal

ayant pour but la construction d'un réseau de distribution d'eau potable sur le territoire des deux communes, ainsi que l'entretien ultérieur des ouvrages communs et le cas échéant d'entretien et l'exploitation de l'ensemble des deux ruisseaux.

Le Président demande aux délégués de procéder à l'élection du Bureau :

- Président : Ogier Joseph, Maire d'Arenthon
- Vice Président : Terrier Jean Marie, Maire du Passeirier
- Secrétaire : Viollet Mathieu

Suite à la fusion des communes de Saint-Pierre de Rumilly (par la suite Faucigny) et Passeirier le 1^{ère} janvier 1965, le syndicat d'eau potable d'Arenthon et Passeirier a changé de dénomination et devient : **« Syndicat Intercommunal d'Eau potable d'Arenthon / St-Pierre en Faucigny ».**

Le Syndicat d'Aujourd'hui :

Composition du syndicat

Les élus :

Trois représentants d'Arenthon

Président : René DECARROUX

Janet FREMEAUX

Claude MOENNE

Deux représentants de Saint Pierre

Vice Président : Jean Claude BESSON

Guy DUJOURD'HUI

Le Personnel :

- Didier Toulouse, Agent Technique, responsable de l'entretien et du suivi des réseaux.

- Katia Thimonier, Agent Administratif de la Commune d'Arenthon, détaché pour le Syndicat d'Eau et responsable du secrétariat et de la gestion.

Le rôle du Syndicat :

Est de gérer l'eau potable sur la totalité de la commune d'Arenthon et sur une partie de la commune de St Pierre (secteur Passeirier),

Les différentes ressources d'alimentation du réseau sont :

- Le captage de la source de Barbier sur la Commune de Pers-Jussy

- La station de pompage de Blandet (Passeirier) mise en service en 1996.

Le réseau est en priorité alimenté par des eaux gravitaires, le pompage n'est utilisé qu'en complément en période de sécheresse.

Schéma de fonctionnement du syndicat :

Quelques Chiffres :

- Environ 1 900 personnes desservies pour 822 branchements : 612 pour la Commune d'Arenthon et 210 pour la commune de Saint Pierre en Faucigny.
- Totalité de l'eau distribuée et facturé est de 151 923 mètres cube.
- La longueur du réseau est de 25 km.
- le prix de l'eau dans notre commune est un des plus bas de la région (1.15 €/m³ TTC).

Qualité :

Nous nous réjouissons de la qualité de notre eau qui est exceptionnelle, notre plus grand challenge est de garder et de protéger cet héritage naturel. Un rapport de la Direction Départementale de juillet 2008, confirme que nous avons une eau de très bonne qualité.

D'ailleurs, nous vous recommandons vivement de part sa qualité et son prix de la consommer plutôt que d'acheter des bouteilles d'eau minérale.

Les derniers principaux travaux du syndicat :

Le Syndicat courant 2004-2005 a réalisé des périmètres de protection afin de prévenir les risques éventuels de pollution.

L'installation d'un système de traitement aux UV (ultra violet) permet la destruction des coliformes et l'avantage de ce

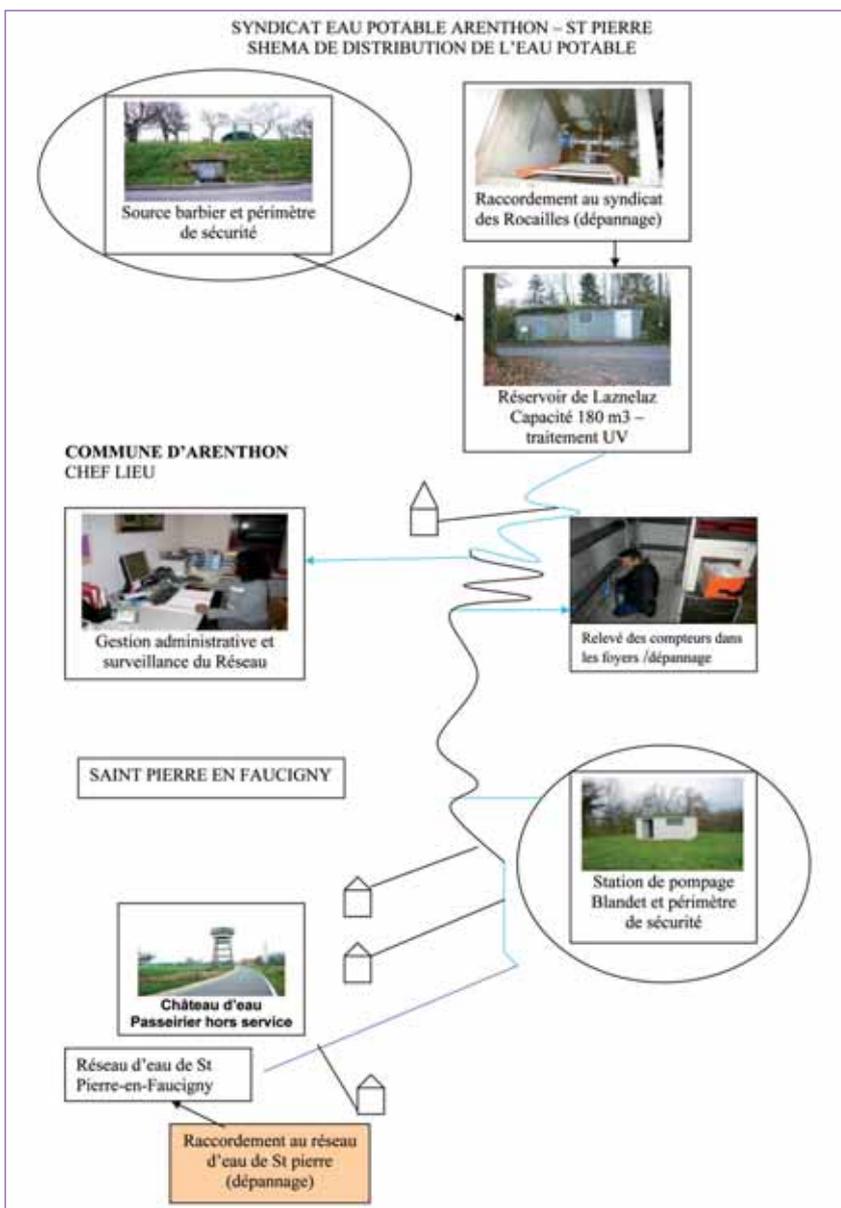
traitement ne modifie pas le goût de l'eau.

Projets :

- Reprise du réseau secteur Dommartin ;
- Le Syndicat travail afin de mandater un Bureau d'Études pour détecter et réduire au maximum les fuites.
- Courant 2009, le changement du véhicule de l'agent Technique est prévu, suite à un fort kilométrage et à une dimension plus adaptée aux interventions.

Les Cinq Raisons pour protéger et respecter notre EAU :

- Un bien précieux dont nous avons hérité.
- Une quantité à disposition.
- Une qualité d'exception.
- Un prix dans les plus bas du département



- Une transmission à notre descendance.

Ceci implique à tous les habitants de respecter ce bien en surveillant son utilisation pour éviter tous gaspillages.

Exposition -

Le Syndicat vous invite à une exposition qui aura lieu au Printemps 2009 (dates à confirmer) dans les locaux de la Mairie. Cette exposition aura pour but d'expliquer en détails et davantage le fonctionnement et l'évolution de ces services (entretiens, projets, coûts...) !



■ Séance du Conseil Municipal du 20 mai 2008

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, C. MOENNE, R. ROUSSEAU, B. MOREL, N. TARDIF, M. MOLINA
MMES. C. COUDURIER, M. VIGNE, A. COLLOMB, C. BOEX, A-C. MOUCHET

Absents-Excusés : M^{mes} M. MARCAULT, J. FREMEAUX - M. J. BOEX

Absent : M. J. BROUARD

Secrétaire de séance : M^{me} M. VIGNE

SEANCE

Quelques modifications pour le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 mai dernier à apporter :

- Ne plus envoyer de désherbant autour des arbres et dans les fossés. Il est demandé de l'employer dans les autres cas, à titre exceptionnel.
- Madame BOEX, en ce qui concerne l'extension de la station d'épuration, stipule qu'à l'assemblée : « il avait été mentionné que le bois était à la disposition des habitants de la commune. En réalité, cette information est fautive ».
- Madame MOUCHET, prenant exemple sur le newsletter de la Bibliothèque, estime que la diffusion au sein du conseil municipal de certains documents devraient recueillir l'accord préalable du responsable de l'association ou de la structure.

URBANISME

Permis de construire

MEYNET Fabrice

Avis favorable à la réhabilitation d'un bâtiment existant
dérogation mineure demandée : pente de toit 70 % - pente de toit déjà existante
Avis favorable pour la réhabilitation d'un corps de ferme en six logements

ALPES EDIFICE Sàrl

Certificat d'Urbanisme

Etude Notariale DELUERMOZ

Avis favorable - zone UC
concerne terrain de Monsieur Antonio OLIVEIRA

Déclaration Préalable

MANZO Nicolas

MARCAULT Jean-Claude

Avis favorable à la modification de façades
Avis favorable à la pose de capteurs solaires

En ce qui concerne l'instruction des demandes de permis de construire, un courrier a été adressé au Syndicat Intercommunal de Bellecombe sis à Reignier.

Les services de l'Unité Territoriale du Faucigny - Pays du Mont-Blanc à Bonneville vont bientôt stopper les fonctions liées aux demandes urbanistiques. L'étude était gratuite. Se renseigner auprès de Monsieur Luc PATOIS connaître les différents coûts demandés par le Syndicat de Bellecombe (suivant le type de dossier traité).

Une question est posée : « Est-ce que le pétitionnaire pourrait prendre à sa charge le coût de l'instruction de son projet ou est-ce la Mairie qui devra régler les frais concernés ? ».

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

FOURNITURE REPAS CANTINE + PORTAGE REPAS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal avait décidé, selon délibération N°. 47, en date du 5 mai dernier, de constituer un groupement de commande avec la Commune de SCIENTRIER pour le portage à domicile pour les personnes âgées.

Monsieur le Maire indique aux membres que deux représentants de chacune des deux communes doivent être désignés comme membres de la Commission d'Appel d'Offres chargée du marché mentionné ci-dessus.

En ce qui concerne la Commune d'ARENTHON, ces membres seront également nommés pour assister à l'ouverture des plis qui aura lieu suite à l'appel d'offres qui sera lancé pour la fourniture des repas pour la Cantine Scolaire. Le Conseil, après en avoir délibéré, **DESIGNE** comme membres de la Commission d'appel d'offres :

- Monsieur Alain VELLUZ
- Madame Chantal COUDURIER.

DESIGNE comme coordonnateur du groupement la Commune d'ARENTHON et comme Président de ce groupement Monsieur Alain VELLUZ, Maire d'Arenthon.

QUESTIONS DIVERSES

JOURNEE « AU FIL DE L'EAU »

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de remerciements émanant de l'association « Arenthon Environnement en Pays Rochois » pour la journée « au fil de l'eau ».

Bonne organisation et bon déroulement de la journée. Une participation de quarante personnes est à citer.

STATIONNEMENT

Un arrêté municipal, pour interdire le stationnement illicite des voitures destinées à la vente par des particuliers, sera rédigé.

En ce qui concerne la voiture abandonnée sur le parking du restaurant, une nouvelle demande sera adressée auprès des services de la Gendarmerie. (requête déjà effectuée mais aucune suite n'a été à ce jour donnée).

PRET TABLES ET BANCS

Messieurs BROUARD et ROUSSEAU se chargent de l'organisation liée au prêt des tables et bancs.

Ce prêt est réservé uniquement aux habitants de la Commune. Une caution sera exigée pour demande de prêt du matériel considéré.

LE FORON

Un obstacle (branchage, berge qui s'affaisse, etc...) est signalé dans le lit du Foron, au niveau de la charturerie « Le Porc de A à Z ».

Monsieur MOENNE va se renseigner et donner suite à ce problème.

COMMISSION FLEURISSEMENT

Madame BOEX Colette annonce à l'assemblée qu'elle ne pourra pas assumer la fonction qu'elle avait dernièrement choisie.

Mademoiselle COLLOMB Amandine la remplacera.

Les dates retenues :

- 3 août : passage du jury
- 24 octobre : remise des prix organisée par la C.C.P.R.

DISTRIBUTEUR D'ARGENT

Madame BOEX propose au Conseil qu'il serait judicieux de faire installer un distributeur d'argent à Arenthon.

Diverses demandes vont être réalisées auprès de différents organismes financiers.

(faire valoir qu'il n'y a aucun distributeur entre Bonneville et Reignier).

PETIT MOULIN

Afin d'éviter tout incident qui pourrait avoir de fâcheuses conséquences, il faudra enlever un morceau de fer forgé qui dépasse et qui est très dangereux.

QUAD

Pour la sécurité et la tranquillité de tous, il faudra se mettre en relation avec les services de la Gendarmerie pour les avertir que des quads circulent dans des conditions illégales sur la Commune.

SECRETARIAT

Plusieurs devis sont demandés pour :

- informatique
- réseau téléphonique.

9 juin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le 9 juin prochain, en fin d'après-midi, un pot sera partagé avec les employés.

ENVIRONNEMENT

Madame BOEX demande si le bidon abandonné le long du Nant de Sion (rive gauche) a été enlevé ?

En ce qui concerne le compostage des déchets ménagers, il faudrait collecter des informations. (A voir avec Marignier qui a mis en place des collecteurs, par exemple).

Cette mission est confiée à des membres de l'association « Arenthon Environnement en Pays Rochois ».

■ Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2008

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, C. MOENNE, R. ROUSSEAU, B. MOREL, N. TARDIF, M. MOLINA, J. BROUARD, J. BOEX.
MMES. C. COUDURIER, M.VIGNE, A. COLLOMB, C. BOEX, A-C. MOUCHET, M. MARCAULT, J. FREMEAUX.

Secrétaire de séance : M^{lle} Amandine COLLOMB

SEANCE

Monsieur le Maire demande l'accord de rajouter deux délibérations pour ce conseil.
L'assemblée accepte.

Quelques modifications sont à apporter au compte rendu du 20 mai dernier :

- Madame BOEX demande si le bidon abandonné le long du Nant de Sion a été enlevé.
- Madame COUDURIER demande que le paragraphe sur les quads soit rédigé ainsi « avertir les services de la Gendarmerie que des quads circulent dans des conditions illégales sur la Commune ».
- Madame MOUCHET demande la rectification suivante par rapport à sa remarque formulée lors du dernier conseil : « prenant exemple sur le newsletter de la Bibliothèque, elle estime que la diffusion au sein du conseil municipal de certains documents devraient recueillir l'accord préalable du responsable de l'association ou de la structure ».
- En ce qui concerne le fleurissement, rectification des dates, à savoir :
 - 3 août : passage du jury
 - 24 octobre : remise des prix organisée par la C.C.P.R.

URBANISME

Permis de construire

MERLET Jean-Claude
RIDREAU Guillaume

Avis favorable à la réalisation d'une habitation

Avis favorable pour la réalisation d'un garage + abri de jardin incorporé + modification façades + création fenêtres de toit

Certificat d'Urbanisme

Etude Notariale MORAND STEINER
CHARVET Igor

Avis favorable – terrain appartenant à Monsieur Jacques LEVEQUE – zone UA

Avis favorable – zone UC

Déclaration Préalable

ADAM Youri

Avis favorable à la création d'un auvent

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Madame Katia THIMONIER, actuellement employée auprès de la Collectivité de REIGNIER, a été recrutée pour remplacer Mademoiselle Carla SOARES, et ce, à compter du premier septembre 2008.

Afin que notre Commune puisse bénéficier des compétences de Madame THIMONIER dans les meilleurs délais, et ce, afin de permettre une continuité de notre service financier, il a été souhaité, d'un commun accord entre les deux communes, que l'agent concerné serait mis à disposition de notre Collectivité du premier mai au 31 août 2008.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du projet de la convention de mise à disposition, par la Commune de REIGNIER, de Madame Katia THIMONIER, au profit de notre Commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** les termes de la convention mentionnée ci-dessus et annexée à la présente.

REVISION LOYER APPARTEMENT ECOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, selon délibération N°. 45, en date du 7 juillet 1999, le Conseil avait approuvé la mise en location, à un particulier, de l'appartement laissé vacant suite au départ de l'instituteur en juin 1998.

Par délibération N°. 31 en date du 6 juin 2007, le Conseil avait décidé que le montant de la location de cet appartement serait de trois cent soixante euros par mois, et ce, du premier juillet 2007 au 30 juin 2008. Le Conseil, après en avoir délibéré, **DECIDE** de fixer le montant de la location pour la période du premier juillet 2008 au 30 juin 2009 à la somme de 366 euros par mois.

CHOIX PRESTATAIRE – PORTAGE A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 18 juin 2008, a procédé à l'ouverture des plis suite à l'appel d'offres lancée pour le choix du prestataire chargé de la fourniture des repas à domicile pour les personnes âgées.

Une seule entreprise a répondu, à savoir « MILLE et un REPAS ». Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Commission a accepté l'offre présentée, pour une livraison de repas en liaison chaude, avec comme prix T.T.C. proposés :

- pour l'année 2008-2009 : 5,10 € (cinq euros dix cts)
 - pour l'année 2009-2010 : 5,21 € (cinq euros vingt-et-un cts)
 - pour l'année 2010-2011 : 5,32 € (cinq euros trente-deux cts)
- soit une augmentation de 2,2 % par an.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

CHOIX PRESTATAIRE – FOURNITURE REPAS CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un appel d'offres avait été lancé en vue de retenir le prestataire chargé de la fourniture des repas pour la cantine scolaire.

Trois propositions ont été reçues, à savoir :

- AVENANCE
- MILLE ET UN REPAS
- SODEXO

Monsieur le Maire indique au Conseil que la commission d'appel d'offre, après examen, a retenu l'offre présentée par la société « MILLE et un REPAS ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

APPROBATION REGLEMENT PORTAGE REPAS A DOMICILE

Madame COUDURIER donne lecture aux membres de l'assemblée d'un projet de règlement, ci-annexé, pour le portage des repas à domicile. Le Conseil, après en avoir délibéré, demande que soit modifié la première phrase dudit règlement par les termes suivants « ce règlement intérieur s'appliquera à toute personne bénéficiant du service de portage.... »

PRIX GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de réviser le prix de la garderie périscolaire pour l'année 2008/2009. Le Conseil, après en avoir délibéré, **DECIDE** de reconduire les tarifs de l'an passé pour l'année 2008/2009, à savoir :

la 1/2 heure : 1,00 €

l'heure : 2,00 €

PRIX REPAS CANTINE

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de réviser le prix du repas cantine pour la prochaine année scolaire, et ce, dès la rentrée de septembre 2008.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **DECIDE** de reconduire les tarifs de l'an passé pour la prochaine année scolaire, à savoir :

QUOTIENT FAMILIAL

PRIX D'UN REPAS

de 0 à 725 €

3,50 €

de 726 € à 1 110 €

4,20 €

supérieur ou égal à 1 111 €

4,90 €

Prix occasionnel : 4,90 euros l'unité.

BAIL AUBERGE – RENOUELEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un bail avait été conclu, pour une période de neuf années entières et consécutives qui commençaient à courir le premier juin deux mil cinq pour se terminer le trente et un mai deux mil quatorze entre la Commune et la Société « Sàrl RESTOSAVOIE ».

Monsieur le Maire indique au Conseil que le loyer est révisé à chaque période triennale. Pour la première période, le loyer mensuel avait été fixé à mille deux cent quatre-vingt dix neuf euros.

Il précise au Conseil que le loyer doit être révisé au premier juin 2008.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'intérêt de préserver cette activité commerciale au sein du village. C'est

Comptes rendus

la raison pour laquelle il propose de ne pas appliquer l'augmentation prévue à ce jour (soit 209,84 euros), et ce, pour une période de six mois soit jusqu'au 31 décembre 2008. Il précise que cette proposition a reçu l'accord préalable du Percepteur de La Roche sur Foron.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **DECIDE** de ne pas appliquer l'augmentation liée au bail de l'auberge, et ce du premier juin au 31 décembre 2008. Le loyer restera fixé à la somme de 1 299 euros.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES

Le Conseil Municipal **DECIDE** de créer une régie de recettes pour la gestion du portage de repas à domicile pour personnes âgées.

SECRETARIAT : GESTION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le Service Administratif de la Mairie est parfois dans l'obligation d'effectuer des heures supplémentaires, et ce, afin de pouvoir réaliser les tâches administratives demandées en respectant les délais réglementaires imposés.

Monsieur le Maire propose que les agents concernés puissent avoir la possibilité :

- de récupérer lesdites heures supplémentaires
 - ou de percevoir la rémunération correspondante
- et ce, pour les deux options, dans le mois qui suit la réalisation du temps de travail supplémentaire créé.

Monsieur le Maire indique que cette disposition s'applique à tous les agents du Secrétariat, et ce, à compter du premier avril 2008.

ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE ET TELEPHONIE

Entreprises retenues :

- MAXESSLAND pour l'informatique. Toutefois, un entretien supplémentaire aura lieu très prochainement afin de finaliser la possibilité de passer Office 2007 au lieu d'Office 2003. L'installation des prises sera également à revoir.
- SERTEL ERICSSON pour la téléphonie. Cinq postes pour la Mairie ont été retenus.

RAPPORTS DE CHAQUE COMMISSION CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS ENVIRONNEMENT (SM3A)

Un arrêté municipal réglementant l'accès à certaines voies a été rédigé.

Ce texte est destiné à réglementer la circulation des véhicules à moteur afin d'assurer la protection des espaces naturels particulièrement sensibles de l'Arve et de ses abords.

Pour plus d'informations : Arrêté au tableau d'affichage.

CONSEIL D'ECOLE

Le bilan est positif.

Selon les effectifs prévus pour la prochaine rentrée scolaire :

- une classe a été supprimée
- 99 élèves sont recensés d'où une moyenne de 25 élèves par classe

Madame COUDURIER rappelle à l'assemblée qu'il n'y aura plus de cours le samedi matin.

Valérie, qui s'occupe des enfants qui éprouvent certaines difficultés en classe, demande si elle peut utiliser la classe qui sera fermée à la prochaine rentrée.

Céline a demandé la possibilité d'avoir un budget supplémentaire de 200 euros. En effet, elle a mentionné lors de la réunion qu'elle a des besoins plus importants pour les enfants scolarisés en C.P.

L'installation des paniers de basket sera réalisée cet été. Monsieur DECROUX nous indiquera les emplacements.

Un parent d'élève d'Arenthon a fait la proposition suivante : cours de percussion donnés aux élèves. A voir à la prochaine rentrée.

COMMUNICATION

Le bulletin municipal est imprimé. La distribution sera faite par chaque conseiller.

TRAVAUX

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la vérification des installations électriques des bâtiments publics a été réalisée. Quelques travaux minimes seront à réaliser.

Il indique également que l'installation d'un parafoudre sera obligatoire en 2012 pour les locaux des pompiers.

Les travaux pour la restructuration du bâtiment de la Cure commenceront dès le 10 juillet prochain.

QUESTIONS DIVERSES

SUBVENTIONS

1. Monsieur le Maire indique au Conseil que les ressources, provenant de la perception d'une taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement exigible lors des transferts de propriétés, sont versées à un Fonds de Péréquation Départemental. Ce fonds est réparti par le Conseil Général entre les communes de moins de 5 000 habitants.

A ce titre, une subvention est accordée à la Commune et d'un montant de 51 414,35 euros.

2. Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la somme de 100 000.- euros a été attribuée également à la Commune, et ce, pour les fonds cantonalisés.

PISCINE

Messieurs MOREL et TARDIF participeront au relais des élus. Les personnes intéressées pour cette fête de la piscine à la Roche sur Foron doivent s'inscrire.

GYM EN PAYS ROCHOIS

Cette association qui donne des cours à Arenthon, dans la salle communale, située au-dessus de l'Auberge, a notifié à la Commune que nous sommes la seule municipalité à ne pas lui prêter une salle gracieusement.

DISTRIBUTEUR DE BILLETS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un organisme bancaire a répondu à notre demande relative à l'installation d'un distributeur de billets sur notre Commune, à savoir le Crédit Agricole. Cette banque nous mentionne que sa réponse définitive sera donnée en août prochain.

OBJETS ENCOMBRANTS

Monsieur MOLINA propose que la Municipalité organise un ramassage d'objets encombrants pour les personnes n'ayant pas de véhicule.

Madame BOEX se renseignera auprès de la C.C.P.R., lors de la prochaine réunion concernant les ordures ménagères.

Séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2008

Étaient présents : MM. A. VELLUZ, R. ROUSSEAU, B. MOREL, N. TARDIF, M. MOLINA, J. BROUARD, J. BOEX
MMES. M.VIGNE, A. COLLOMB, C. BOEX, M. MARCAULT,

Absents-Excusés : MMES C. COUDURIER, A-C. MOUCHET
M. C. MOENNE.

Procurations : M^{me} COUDURIER à M. VELLUZ - M^{me} MOUCHET à M^{me} BOEX - M. MOENNE à M.. ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain VELLUZ.

SEANCE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée pourquoi cette délibération doit être prise, à savoir : l'obtention d'une subvention pour l'installation d'une médiathèque sur la mezzanine au troisième étage du Bâtiment de la Cure en rénovation.

Madame Colette BOEX donne lecture du courrier émanant de Madame Anne-Catherine MOUCHET expliquant sa position vis-à-vis du projet « Bibliothèque » dans le bâtiment concerné et indiquant qu'elle ne souhaitait plus assister aux discussions qui pourraient avoir lieu à ce sujet dans le cadre du Conseil Municipal.

Après discussion, Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de procéder au vote.

Le Conseil, après délibération, par douze voix pour, deux abstentions et une contre, SOLLICITE l'octroi d'une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural pour la création d'un espace multimédia dans le Bâtiment de la Cure.

QUESTION DIVERSES

ENVIRONNEMENT

Suite à l'incendie du bâtiment de l'entreprise « DECHAMBOUX », Madame Colette BOEX demande si la Municipalité a pu obtenir certaines informations sur le degré de pollution du Nant de Sion ; le souhait est de connaître la position de la Communauté de Communes du Pays Rochois vis-à-vis de cet accident.

Séance du Conseil Municipal du 4 août 2008

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, P. ROUSSEAU, B. MOREL, M. MOLINA, C. MOENNE, J. BOEX.
MMES. M.VIGNE, A. COLLOMB, C. BOEX, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, C. COUDURIER,

Absents-Excusés : MME A-C. MOUCHET et MMS J. BROUARD et N. TARDIF.

Procurations : Monsieur BROUARD à Monsieur VELLUZ - Monsieur TARDIF à Monsieur ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Amandine COLLOMB

SEANCE

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 juin dernier est approuvé.

Une modification à apporter pour le compte-rendu du 07 juillet 2008.

En ce qui concerne le paragraphe relatif à la position de Madame MOUCHET vis-à-vis du projet « Bibliothèque », l'intéressée a demandé que soit rajoutée la mention « elle ne souhaitait plus assister aux discussions qui pourraient avoir lieu à ce sujet dans le cadre du Conseil Municipal ».

Une remarque a été formulée par rapport à la rédaction du compte-rendu : il faudrait plus de détails et ne pas mentionner uniquement l'expression « après discussion » ou « après délibération ».

URBANISME - Commission du 01/07/2008

Demandes de Déclaration Préalable

Monsieur BOEX Joël	Avis favorable pour la pose d'une clôture + portail + portillon
Monsieur BONVIN Frédéric	Avis favorable à un changement d'affectation (garage en habitation)
Monsieur BONVIN Frédéric	Avis favorable à la création d'un auvent pour voitures.
Commune de CORNIER	Avis favorable à une modification de façades bâtiment – pose de bardage bois.

Demandes de Certificat d'Urbanisme

Maître PICOLLET CAILLAT Monique	Zone UC terrain appartenant à M ^{me} et M. MERCKLE Lucien (CU d'information)
Maître MOGE André	Zone NC - terrain appartenant à M. CARRIER Paul (CU d'information)

Demande de Permis de Construire

Monsieur RENAND Stéphane Avis favorable à la création d'une véranda

Commission du 24/07/2008

Demandes de Déclaration Préalable

Madame BALD Ginette	Avis favorable à la pose d'un abri de jardin
Consorts CARRIER + Monsieur CHARVET Igor	Avis favorable à une division parcellaire

Demandes de Certificat d'Urbanisme

Etude Notariale GOISSET Zones NC et UC – terrains appartenant à M^{me} DUFOUR Laurent (CU d'information)

Demande de Permis de Construire

SCI CHARLAU Avis favorable à la construction d'un bâtiment comprenant locaux bruts et bureaux à louer

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'instruction des permis de construire effectuée par les services de l'Unité Territoriale du Faucigny – Pays du Mont Blanc à Bonneville devient problématique, et ce, suite à la restriction du personnel dans ces services.

Il rappelle que durant l'ancien mandat, une suggestion avait été soulevée à savoir la possibilité de prendre un urbaniste au sein d'un groupement de communes. Un courrier a été adressé aux Maires de chaque collectivité de la Communauté de Communes du Pays Rochois, et ce, afin de connaître la position de chacun. Des renseignements ont également été demandés auprès du Syndicat Intercommunal de Bellecombe à Reignier pour l'instruction de nos dossiers urbanistiques.

BAIL EPICERIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée pour la dernière période triennale, le loyer principal mensuel pour l'Épicerie avait été fixé, selon délibération N° 12 en date du 13 avril 2005 à la somme de DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE euros (275 €).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de modifier le bail actuel en ce qui concerne la révision du loyer. Il indique qu'il serait souhaitable d'effectuer une révision annuelle, par délibération, sans prendre compte de l'indice du coût de la construction.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** la modification du bail et **DECIDE** que pour la période du premier mai 2008 au 30 avril 2009, le loyer principal mensuel reste fixé à la somme de DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE euros.

Les membres de l'assemblée suggèrent qu'une rencontre puisse avoir lieu avec Madame Irène LATUILLERIE, et ce, afin de pouvoir analyser, ensemble, certains aménagements du magasin avec possibilité d'avoir d'autres activités : dépôt presses – point colis – point Poste.

MARCHE NEGOCIE A BONS DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Deux entreprises ont répondu, à savoir :

- APPIA
- COLAS

Une étude de marché va être réalisée afin de pouvoir établir une comparaison entre les deux entreprises concernées. Dossier vu lors du prochain conseil municipal.

En ce qui concerne la voirie, il est rapporté qu'un remplacement

du panneau de signalisation « STOP » devra être effectué pour le croisement Route de Berny – Route des Arculinges.

PORTAGE DES REPAS – CONVENTION ENTRE LES DEUX COMMUNES : SCIENTRIER ET ARENTHON

Il est demandé à chaque membre de l'assemblée de lire le projet de convention et de rapporter ce texte avec les modifications éventuelles, et ce, pour le prochain conseil.

RAPPORT DE CHAQUE COMMISSION

- BATIMENT DE LA CURE :

Les travaux de maçonnerie ont commencé.

La réunion de chantier a lieu chaque jeudi à 16 heures : la prochaine aura lieu, après les vacances, le 4 septembre.

Pour la prochaine vogue annuelle, des dispositions relatives à la sécurité seront prises par rapport au chantier de la restructuration de la Cure.

- ECOLE :

Travaux à réaliser sur la cuve à fioul : vitrification afin d'éviter des fuites : garantie décennale.

- CHEMIN DES SABLONS :

Trois entreprises ont été contactées pour la remise en l'état dudit chemin. A l'heure actuelle, deux ont répondu. :

- SMTP

- ANTHONIOZ BLANC.

AFFAIRES DIVERSES

ARRETES PREFECTORAUX

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que deux arrêtés préfectoraux sont affichés en Mairie, à savoir :

- Pour l'agrandissement de la Station d'Épuration
- Pour les travaux liés à la renaturation piscicole du Nant de Sion.

Les dossiers concernés sont à la disposition du public auprès du Secréariat de la Mairie.

JOURNEE DE FORMATION

- Marchés Publics et Procédures : le 23 septembre 2008 de 18 heures à 20 heures 30 au Cinéma « Le Parc » à La Roche sur Foron.

LES ALLOBROGES

La visite du collège aura lieu le mardi 2 septembre prochain. Possibilité de déjeuner au restaurant scolaire avec les élèves de 6ème.

JOURNEE DU PATRIMOINE NATUREL

La journée du patrimoine naturel aura lieu à Arenthon le samedi

Comptes rendus

20 septembre prochain de 9 heures à 17 heures.

Plusieurs intervenants :

- FRAPNA
- SM3A
- Arenthon Environnement en Pays Rochois
- Pêche.

DISTRIBUTEUR DE BILLETS

La Banque « Crédit Agricole » ne peut donner suite à la demande formulée par la Commune pour l'installation d'un distributeur de billets.

Problèmes :

- risques
- gros investissements.

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2008

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, B. MOREL, M. MOLINA, C. MOENNE, J. BOEX, J. BROUARD, N. TARDIF
MMES. M.VIGNE, A. COLLOMB, C. BOEX, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, C. COUDURIER, A-C. MOUCHET

Absent-Excusé : M. P. ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme C. COUDURIER

SEANCE

Le compte-rendu du dernier conseil municipal du mois d'Août est approuvé.

Mr le Maire souhaite ajouter une délibération à l'ordre du jour pour changer le prix du repas occasionnel de la cantine.

URBANISME - Commission du 19/08/2008

Demandes de Déclaration Préalable

Monsieur SOUSSAYA Alain

Modification façades (peinture du bardage bois)

Monsieur et Madame PELLISIER

Abri de jardin

Thierry et Raymonde

Monsieur VELLUZ expose qu'il souhaiterait faire une réunion avec la Commission Urbanisme le **lundi 22 septembre 2008 à 19 h00** pour commencer à regarder notre futur aménagement du territoire.

Monsieur BACINO, du bureau d'études Adelphéa serait prêt à venir présenter au conseil municipal une information générale sur un éventuel PLU (coût 418 €).

Par la suite, il pourrait nous aider à mener à bien la procédure d'appel d'offres pour l'urbaniste qui serait chargé d'établir le PLU (coût 2870.40 €)

L'intervention de Monsieur BACINO serait fixée au **lundi 13 octobre 2008 à 18 h 00**.

Cette réunion est une réunion de travail (non publique).

MISE A JOUR TARIFS : LOCATION SALLE COMMUNALE + EMPLACEMENTS COMMERCES AMBULANTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il faudrait peut-être procéder à la mise à jour des tarifs de la location de la salle communale et des emplacements pour les commerces ambulants. Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les tarifs pratiqués, à savoir :

- Salle Communale

Hiver : 01/10 au 31/03 inclus

Été : 01/04 au 30/09 inclus

Demi-journée : 8h - 12h ou 14h - 18h ou 20h - 24h

Journée : 8h - 18h ou 14h - 24h

Hiver : journée : 91,47 € 1/2 journée : 45,73 €

Été : journée : 60,98 € 1/2 journée : 30,49 €

- Emplacements commerces ambulants

Pour une journée : 31,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants, et ce, à compter du premier octobre 2008, à savoir pour :

- la Salle Communale :

Hiver : journée : 100,00 € 1/2 journée : 50,00 €

Été : journée : 70,00 € 1/2 journée : 35,00 €

les emplacements commerces ambulants pour une journée : 40,00 €

Les associations de la commune bénéficient de la gratuité de la salle ;

Une question est soulevée quant au camion pizza qui occupe un emplacement.

Depuis son installation, il y a deux ans, aucune participation financière n'a été demandée. L'électricité utilisée est prise sur un compteur dans l'école. Celui-ci sera relevé et le prix en sera demandé à partir de janvier 2009.

Une délibération sera prise en temps utile (voir tarifs autres communes pour faire une estimation).

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

CONVENTION PORTANT SOUTIEN A LA CREATION, AU DEVELOPPEMENT ET A L'ANIMATION D'UNE BIBLIOTHEQUE DE LECTURE PUBLIQUE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que l'Assemblée des Pays de Savoie a adopté, le 15 février dernier, de nouvelles orientations quinquennales pour le développement de la lecture publique sur le territoire des deux départements. La

mise en œuvre de ce plan a été confiée à Savoie-Biblio, bibliothèque départementale de prêt de Savoie et Haute-Savoie, dont nous utilisons déjà les services depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une convention signée entre l'Assemblée des Pays de Savoie et la Commune d'Arenthon nous permettrait de bénéficier de services entièrement adaptés au plus près de nos besoins.

Monsieur le Maire précise également que nous pourrions prétendre pour notre bibliothèque à des aides à l'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCÉPTE les termes de la convention établie entre l'Assemblée des Pays de Savoie et la Commune d'Arenthon.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous les actes s'y rattachant.

Intervention de Madame MOUCHET qui explique le rôle de savoie-biblio. Prêts de livres gratuitement (environ 500 volumes) pour le développement de la lecture publique.

Une copie de la délibération de la convention sera donnée à la bibliothèque à la demande de Mme MOUCHET.

ADHESION SERVICE INFORMATIQUE - ASSOCIATION DES MAIRES DE LA HAUTE SAVOIE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il serait judicieux, suite à l'installation des nouveaux postes de travail au Secrétariat de la Mairie, de cotiser auprès de l'Association des Maires de la Haute-Savoie au service informatique.

Monsieur le Maire indique que l'adhésion audit service informatique de l'Association comprend : la récupération des données, l'installation des logiciels, la formation des personnels et l'assistance sur site, la mise à jour et les améliorations des logiciels, les rencontres possibles entre utilisateurs.

Cette cotisation annuelle assurerait donc une formation et une assistance technique sur site illimitée, ainsi qu'une maintenance téléphonique.

Monsieur le Maire mentionne aux membres de l'assemblée que le coût de l'adhésion pour une installation en réseau s'élèverait, pour l'année 2009, à la somme de mille neuf cent vingt trois euros (1 923 €).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour que la Commune d'Arenthon adhère au service informatique de l'Association des Maires de la Haute-Savoie, et ce, dès le premier septembre 2008.

Le coût de cette adhésion est moins élevé que l'installation du logiciel sur le nouveau matériel par la société Magnus.

Mr VELLUZ indique que renseignements pris auprès des communes adhérentes, il semble que ce service soit performant et intéressant. De plus, ce service informatique pourrait être utilisé durant les quatre derniers mois de l'année 2008 bien que la commune n'adhère qu'en 2009.

MARCHE NEGOCIE A BONS DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE - ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une procédure négociée, avec mise en concurrence et publicité préalable, pour un marché à bons de commandes pour la

réalisation des travaux divers de voirie a été lancée.

Deux entreprises ont répondu, à savoir :

- APPIA
- COLAS

Monsieur le Maire rappelle les critères de jugement des offres du règlement de consultation :

- Valeur technique de l'offre (coefficient 6)
- Prix des travaux (coefficient 4).

La Commission d'Appel d'Offres, en date du 11 août dernier, a retenu l'entreprise APPIA.

CLASSEMENT	COLAS	APPIA
Critère 01 (coefficient 6)	8/10 48	8/10 48
Critère 02 (coefficient 4)	5.82/10 23.28	8.28/10 33.12
Total sur 100 Classement	71.28 2	81.12 1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **VALIDE** l'offre retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes se rapportant audit marché.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

PORTAGE REPAS A DOMICILE – CONVENTION ENTRE LES DEUX COMMUNES : SCIENTRIER ET ARENTHON (COMMENTAIRES)

Pas de remarque particulière importante (corriger tournure de phrase article 3)

PRIX DU REPAS OCCASIONNEL A LA CANTINE

Le prix du repas occasionnel à la cantine est de 4,90 € et M. le Maire souhaite que le quotient familial soit pris en compte afin de ne pas pénaliser les personnes aux revenus les plus bas et faciliter la gestion.

Le conseil municipal approuve.

RAPPORT DE CHAQUE COMMISSION

COMMISSION ENVIRONNEMENT : intervention de M. MOENNE et Mme BOEX

- CHEMIN DES SABLONS :

Toujours une seule offre à ce jour de SMTP.

Les autres entreprises seront relancées.

ORDURES MENAGERES

M. ALLARD, maire de Cornier et président du CCPR demande que les questions concernant les ordures ménagères soient faites par écrit. Mme BOEX en donne lecture.

Mme BOEX explique que la CCPR envisage de faire payer les ordures ménagères en fonction de la valeur locative des habitations et non plus au nombre d'habitants.

Mme BOEX signale que cette mesure serait injuste et n'inciterait pas les gens à réduire leurs déchets.

NETTOYAGE DE LA COMMUNE

La journée nettoyage de la commune en collaboration avec l'école sera à déterminer en tenant compte que les enfants n'ont plus classe le samedi matin. Le vendredi après-midi pourra être proposé. Voir avec le Directeur de l'Ecole.

SIDEFAGE

Une campagne sur le recyclage va être lancée prochainement et des explications plus précises permettront de mieux recycler. Exemple : les bouteilles plastiques doivent être écrasées à plat et non verticalement, irrécupérable dans ce cas.

FORON

Les arbres basculent dangereusement dans le Foron. Les travaux sont à la charge des riverains. Des devis devront être demandés. Des avis de spécialistes seront demandés pour savoir si les travaux doivent être faits impérativement ou non.

POLLUTION DU NANT DE SION

Une réponse a été faite par la police de la pêche. Il semble que la vie aquatique du fonds du lit est indemne. Le ruisseau sera surveillé durant trois ans dans le cadre de la renaturation du Nant de Sion.

DEPOT DES DECHETS INERTES sur la commune

Pas de nouvelles depuis la dernière réunion.

COMMISSION INFORMATION-COMMUNICATION

Intervention de Mme COUDURIER : la commission propose de créer une plaquette qui serait jointe au bulletin municipal de juin 2009. Elle serait détachable avec des informations permanentes que chaque particulier pourrait conserver et compléter avec des feuillets détachables joints à chaque bulletin.

Panneaux lumineux d'informations : plusieurs choix sont possibles :

- Panneau lumineux électronique : 14 800 € environ.

- Panneau à message manuel en lettres « fluo » : 2 400 €

Cela semble très cher. A voir dans les années à venir.

Un panneau indiquant la vitesse coûterait environ 2 000 €.

Il existerait également des panneaux qui enregistreraient l'heure et la vitesse.

A voir pour prochains budgets et se renseigner plus précisément.

La date du 7 novembre 2008 à 20 h 30 a été retenue pour la réunion des associations.

Une convocation sera envoyée à chaque association avec l'ordre du jour.

La commission communication-animation propose une rencontre amicale (autour d'un verre et de gâteaux) afin d'échanger sur les six mois écoulés ensemble à la mairie. La date du 13 octobre à 20 h 30 est retenue.

La réunion du CCAS est fixée au mercredi 10 septembre 2008 à 20 h 30. Une convocation sera envoyée rapidement.

Réunion commission communication le jeudi 9 octobre 2008 à 20 h 30.

COMMISSION TRAVAUX

- **BATIMENT DE LA CURE :**

M. BROUARD annonce que le démontage des objets est terminé et remercie chaleureusement M. J. VERDEL, M. L. GEROUDET (paroisse), Christian et Elodie (employés communaux), M. G. SAILLET pour leur investissement. M. BROUARD souhaite qu'un temps de réflexion de six mois soit pris afin de réfléchir à l'utilisation des objets stockés.

- **ABRI BUS**

M. VELLUZ indique que lors d'une réunion avec la CCPR il a été :
- redéfini le circuit du bus pour Fessy (les arbres et les haies ont été taillés)

- le marché pour les abris-bus devra être renégocié car l'entreprise ne peut plus les fournir.

- **HAMEAU DES ROCHS**

L'assainissement sera programmé ; il serait souhaitable qu'il soit réalisé avant 2014.

Mme BOEX devra insister au sein de la commission de la CCPR afin de mettre ces travaux dans le planning.

L'étude sur la mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public aux personnes à mobilité réduite sera faite au niveau de la CCPR (pour l'instant pas de délai pour faire les travaux).

La liste des travaux à exécuter doit être établie pour décembre 2009.

AFFAIRES DIVERSES

L'appartement au-dessus de l'école va se libérer fin septembre.

Travaux à envisager si besoin ? A garder pour un besoin urgent ? Une décision sera à prendre après état des lieux.

Permis à points pour la cantine

Monsieur le Maire indique que M. ALTAMIRANO, parent d'élève, a mandaté son avocat pour faire retirer le permis de bonne conduite instauré pour la cantine. Après discussion, il est décidé de suspendre ce permis dans l'attente de renseignements pris auprès de l'Association des Maires Commission Juridique.

Réunion du CCAS à la Roche sur Foron le mercredi 17 septembre 2008 à 20 h 00.

M. BIRRAUX tiendra une permanence le vendredi 5 septembre de 17 h 00 à 19 h 00 à Saint Pierre.

Formation des marchés publics : le 23 septembre 2008 de 18 h 00 à 20 h 30.

Félicitations à M. Nicolas TARDIF qui a remporté deux médailles lors des dix ans de la piscine de la Roche sur Foron.

Un courrier a été fait à M. BARDET pour le projet éventuel de construction d'une maison pour personnes âgées sur Arenthon.

La ville de la Roche sur Foron prévoit une réunion d'information sur leur projet de construction d'une maison pour anciens (36 lits vont être supprimés à la Bénite Fontaine)

Dans le cadre de la renaturation du Nant de Sion, des arbres ont dû être abattus et sont actuellement entreposés sur place.

En accord avec l'entreprise chargée des travaux et à titre exceptionnel, ce bois peut être mis à la disposition des Arenthonnais sous certaines conditions, à savoir :

Les personnes intéressées doivent impérativement :

- **Demeurer sur la commune d'Arenthon,**
- **S'engager à utiliser ce bois pour un usage personnel et ne pas le destiner à la revente,**
- **S'engager à débiter et évacuer le bois avant la fin du mois de septembre 2008,**
- **S'engager à remettre le terrain propre et évacuer les déchets,**

Comptes rendus

- A défaut, la commune fera nettoyer le chantier aux frais des personnes,
- S'inscrire en mairie d'Arenthon avant le vendredi 12 septembre 2008 dernier délai,

En contrepartie, les personnes qui emporteront ce bois peuvent faire un don dont le montant est laissé à leur appréciation, au CCAS pour les actions sociales de la mairie.

Des affiches seront mises sur la commune, des courriers seront envoyés aux anciens propriétaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Eclairage public : les réparations ont été faites mais il est à signaler que d'autres pannes viennent d'arriver. Il faut établir une liste car les intervenants ne se déplacent que deux fois par an.

Séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2008

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, B. MOREL, M. MOLINA, C. MOENNE, J. BOEX, J. BROUARD, N. TARDIF, P. ROUSSEAU
MMES. M.VIGNE, A. COLLOMB, C. BOEX, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, C. COUDURIER, A-C. MOUCHET

Absent-Excusé : Mme BOEX C.

Secrétaire de séance : Mme THABUIS L.

SEANCE

Madame COUDURIER souhaite apporter la modification suivante sur le paragraphe « la mise en accessibilité... » et noter « l'étude sur la mise en accessibilité... »

Le compte-rendu du dernier conseil municipal du mois de septembre est approuvé.

Monsieur le Maire demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour relative à la création du poste à mi-temps de Mme THABUIS Laurence afin de préciser le grade correspondant à l'emploi occupé.

En début de séance, Monsieur le Maire félicite l'équipe de karting engagée lors de la course organisée par le syndicat de Bellecombe pour sa troisième place. Il propose pour l'an prochain, la constitution d'une équipe féminine.

URBANISME - Commission du 24 septembre 2008 : donne un avis favorable

Certificat urbanisme

Etude Notariale PUTHOD-VIOLLAZ

Etude Notariale MARTIN

Etude Notariale MARTIN

Etude Notariale ACHARD

CU information – terrains appartenant à M. Nourissat Marcel

CU information – Terrains appartenant à M. PATIN Pierre

CU information – terrains appartenant à M. BUSCEMI Eric

CU information – Terrains appartenant à M. BISSONNIER Serge

Demandes de Déclaration Préalable

M. BESSON Henri

M. THABUIS Didier

Cabinet CARRIER Philippe Géomètre

Extension sur terrasse + modification façades (ouvertures)

Abri de jardin

Division parcellaire

Permis de construire

M. MENOUD Jean

Bâtiment agricole destiné au stockage du matériel et des récoltes

Le dossier de Monsieur PIOUTAZ Roland est en attente d'agrément pour le label « bienvenue à la ferme ». Son dossier devait passer devant la commission du 26 septembre 2008. On attend la réponse.

Suite à l'avis négatif de la DDE, Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'il a dû prendre un arrêté pour le PC de M. TCHOULFAYAN donnant un avis favorable au PC modificatif N° 4.

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE – CONVENTION ENTRE SCIENTRIER ET ARENTHON

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du projet définitif de la convention relative au portage de repas à domicile sur les communes de Scientrier et Arenthon.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention établie entre Scientrier et Arenthon.

AUTORISE le maire à signer ladite convention et tous les actes s'y rattachant.

CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF A MI-TEMPS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le poste d'Adjoint Administratif a été attribué à Madame THABUIS Laurence. Il expose que l'intitulé exact est Adjoint Administratif Principal Première Classe et non pas Adjoint Administratif de 1ère ou 2ème Catégorie.

Par conséquent, cette délibération annule la précédente du 5 mai 2008.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Approuve cette modification.

FIXATION DU PRIX CAMION PIZZA – « PIZZ'OLIVE »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Olivier BOITELET a obtenu l'autorisation de stationnement sur le domaine communal pour un camion pizza avec pour destination commerciale : fabrication et vente de pizzas ; vente de boissons.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif pour ledit emplacement à savoir 150 € par an dont 42 € pour participation aux frais d'électricité.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

ACCEPTE le tarif cité ci-dessus.

AUTORISE le maire à tous les actes s'y référant.

COMMISSION ECOLE

Madame COUDURIER fait le bilan de cette rentrée 2008/2009.

La rentrée s'est bien passée.

Cette année, le groupe scolaire compte 98 élèves répartis en quatre classes dont :

- 23 en CP

- 25 en CE1-CE2

- 26 en CM1

- 24 en CM1 (5) et CM2

La date du conseil d'école est fixée au jeudi 23 octobre 2008 à 20 h 00.

Le compte-rendu de cette réunion sera transmis lors du prochain conseil municipal.

Mme MOUCHET demande si on peut organiser une réunion par la commission école afin de débattre de sujets relatifs à l'école.

COMMISSION SOCIALE

Madame COUDURIER explique qu'elle a assisté avec Monsieur le Maire à une réunion de la Croix-Rouge à la demande du CCAS de la Roche sur Foron. Cette réunion avait pour but d'expliquer leurs actions menées et notamment en ce qui concerne la journée « aide alimentaire » organisée le **samedi 8 novembre 2008**.

Monsieur le Maire et Madame COUDURIER demandent que la Croix Rouge vienne expliquer à tout le conseil municipal leurs actions. La date du 15 octobre 2008 à 20 h 30 a été retenue. Exemple : pour le canton de la Roche/Reignier, la Croix Rouge a aidé 1 299 dont 502 colis alimentaire

Le CCAS d'Arenthon propose un point de collecte chez Irène, épicerie du village, pour déposer des produits de première nécessité. Irène a été contactée et a donné son accord. Elle sera invitée à la réunion d'information. Cette collecte se ferait sur une semaine afin de permettre aux personnes du village d'avoir le temps de déposer leurs produits. Le CCAS propose également

une participation de l'école. M. DECROUX sera invité à la réunion d'information.

Une invitation à la réunion d'information sera faite aux associations du village pour participer et faire un don si elles le désirent.

M. le Maire et Mme COUDURIER sont allés à une réunion d'informations faite par la ville de la Roche concernant le PROJET PLURI-GENERATIONNEL d'une EPHAD et d'une crèche ;

Les communes environnantes pourraient participer à ce projet en réservant quelques places dans cet établissement : ceci est à confirmer.

La commune d'Amancy envisage la création d'une crèche et propose à la commune d'Arenthon de participer à une prochaine réunion afin d'envisager la possibilité de créer cette crèche entre les deux communes ; ceci pour réduire les frais de fonctionnement et favoriser les petites structures.

Mme MOUCHET évoque « la possibilité » de se grouper au sein de la communauté de communes pour une plus grande cohérence et aménagement du territoire.

Mme FREMEAUX propose de constituer des petits groupes de discussion afin de réfléchir et amener des idées nouvelles pour donner de l'essor à la vie du village d'Arenthon.

M. le Maire signale que l'auberge rencontre quelques difficultés. Monsieur VELLUZ a incité les ouvriers des chantiers de la STEP et de la Cure à prendre leurs repas de midi à l'auberge. Un accord a été trouvé.

Certains membres proposent de changer le style de restauration : café, buffet, brasserie...

COMMISSION TRAVAUX

M. ROUSSEAU signale que les travaux de la cure avancent normalement.

Le bâtiment sera totalement sécurisé lorsque les travaux atteindront le premier étage.

Une réunion de chantier est organisée **tous les jeudis à 16 h 00** et chacun peut y participer.

VOIRIE

Mrs MOENNE, BROUARD, MOLINA, ROUSSEAU et Mme BOEX ont fait le tour des routes pour l'entretien avec la société « Appia ». D'après le technicien, le réseau est en bon état.

Il serait nécessaire de refaire le marquage au sol (peinture) et vertical (panneaux de signalisation).

Un devis de 5 400 € a été proposé comprenant les panneaux et le marquage de tout le parking de la place de l'Église et Ecole. En plus du marquage, un nettoyage est effectué par la société.

Demande faite au sujet du « chemin de Nabeau » pour une reprise intégrale (goudron) effectuée l'année prochaine.

La commission demande à mettre des stops : chemin de la Tour et dans la zone de la Papéterie + marquage du passage protégé au niveau de la papéterie.

Le montant de la réfection des chemins s'élève à 44 500 €.

Rénovation du chemin rural contigu à la propriété de M. THABUIS. Celui-ci va goudronner sa cour et demande à la mairie de prendre en charge le goudronnage des 160 m² du chemin. Le conseil municipal approuve car ce geste exceptionnel rentre dans l'optique de favoriser la vie et les commerces du village et demande que M. THABUIS entretienne le chemin après les travaux.

FOSSÉS

Les fossés du chemin des peupliers sont remplis de roseaux. Voir quel est le travail à faire.

Il serait bon de demander à Christian, l'employé communal de dégager toutes les bouches et passer pendant l'hiver. La cave de

M. BERNET a été inondée deux fois. Un courrier lui a été envoyé en stipulant que ce fossé sera nettoyé mais qu'une participation financière de tous les riverains dont les eaux pluviales se jettent dans ce fossé, sera demandée ; comme cela avait été fait lors du dernier curage.

ORDURES MENAGERES

Intervention de M. MOLINA qui s'est renseigné sur le système employé à la commune de Saint Genis Pouilly : distribution d'une poubelle plastique et un composteur livré à domicile à chaque habitant.

L'association « Arenthon environnement » propose une réunion d'information à ce sujet et communiquera une date prochainement.

ENVIRONNEMENT

M. MOENNE signale un topo-guide à consulter sur internet (SM3A)

Le nettoyage d'automne pour les écoles a été annulé en raison du mauvais temps.

Le ramassage du samedi matin a permis de remplir deux petits camions.

Les secteurs parcourus ont été surtout du côté de Chevilly et du Foron.

M. MOENNE signale que le chemin des Sablons est en mauvais état. Des devis ont été demandés et l'entreprise retenue est celle de M. ANTHONIOZ BLANC pour un montant de 14 280 €.

Le coût estimatif a été évalué à 3 500 € en plus si on fait évacuer les déchets.

Une demande sera faite aux riverains pour laisser ceux-ci sur le bord de leur terrain.

Voir une date pour démarrage des travaux.

Questions concernant le Foron.

M. MOENNE a été contacté deux fois par des riverains pour signaler des branches d'arbres en travers de la rivière et pouvant gêner le débit de l'eau.

La commission environnement s'est déplacée afin d'évaluer les dégâts. Effectivement, les élus ont pu constater un amoncellement à cause des crues qui obstruent le cours d'eau.

Il a été demandé l'avis à un technicien de l'ISS Espaces Verts, qui signale une gravité modérée et sans urgence.

Les travaux sont à la charge des riverains.

Un devis sera demandé puis une concertation avec les riverains aura lieu.

Une autre solution consisterait à voir avec un technicien de la pêche et des bénévoles pour faire les travaux sur un week-end.

Un autre avis plus ancien de l'ONF signalait que les travaux étaient à faire.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire signale la création d'une nouvelle association : M. PIAT (kissing...) qui fait la demande de la salle en dessus de l'auberge. Refus de la mairie en raison du bruit occasionné.

Coupe du bois du Nant de Sion : les personnes inscrites ont récupéré et nettoyé le site dans les temps voulus. Une lettre de remerciement leur sera adressée ainsi qu'un rappel pour éventuellement faire un don aux œuvres sociales de la commune.

Permis à points concernant la cantine. Un avis a été demandé auprès de l'association des maires de la Haute-Savoie. Revoir la formulation du texte pour la sanction. Ce permis de bonne conduite était destiné à responsabiliser l'enfant et non comme un moyen de répression. L'enfant n'ayant perdu aucun point serait récompensé.

Le permis a été suspendu et le texte sera revu.

Séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2008

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, M. MOLINA, C. MOENNE, J. BOEX, J. BROUARD, N. TARDIF, P. ROUSSEAU
MMES. M. VIGNE, A. COLLOMB, C. BOEX, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, C. COUDURIER,

Absents-Excusés : Mme A.C. MOUCHET, M. B. MOREL

Procurations : Monsieur BROUARD à Monsieur VELLUZ - Monsieur TARDIF à Monsieur ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Mme THABUIS L.

SEANCE

APPROBATION DU CONSEIL DU 06 OCTOBRE 2008

Monsieur MOENNE souhaite apporter la modification suivante concernant le devis demandé pour l'aménagement du chemin des

Comptes rendus

Sablons et noter le prix exact à savoir 14 280 € ainsi que pour l'option (évacuation des déchets) aux environ de 3 500 €

URBANISME - La Commission du 31 octobre 2008 : donne un avis favorable aux :

Certificats urbanisme

Etude Notariale MOYNE PICARD	CU information – terrain appartenant à M. JOUAN – 133 chemin Chaffard
Etude Notariale DELUERMOZ Ph	CU information – Terrain appartenant à M. MANZO – Fessy
Selarl TRAVERSO et associés	CU information – terrain appartenant à M. Philippe KOHLER
Etude de Maître FAVRE	CU information – Terrain appartenant à M. Laurent NATALE
Office Notarial de Cran Gevrier	CU information – Lotissement de Berny

Demandes de Déclaration Préalable

M. LESNE Didier	Aménagement combles + ouvertures façades + pose d'un vélux
M. GAY Michel	Division parcellaire pour deux lots pour deux constructions individuelles (il est conseillé d'effectuer une étude de sol ou d'éviter un sous-sol (zone inondable) pour le lot B
M. GOY Olivier	Pose d'une piscine
M. DECARROUX René	Pose d'une clôture

Demandes de Permis de Construire

Mrs BONVIN et NASRI	Habitation
M. et Mme VAUDEY VILLANTI Christine et Pierre	Réaménagement partiel + extension

Monsieur BROUARD présente un historique du PC Alpes Edifice « la maison de Xavier » dont voici le résumé :

- Dépôt permis de construire par Monsieur Roland PIOUTAZ, en date du 18 janvier 2008

- Arrêté Maire – REFUS en date du 31 mars 2008 :

1. teintes non respectées
2. non-respect des caractéristiques architecturales des volumes et des façades
3. projet inadapté à l'environnement et au volume du bâtiment principal
(article UA 11 du règlement du POS)
4. Dépassement de la SHON autorisée (surface hors œuvre nette).
5. (article UA 14 du règlement du POS).

- Intervention des services de la Mairie auprès de l'Unité Territoriale du Faucigny – Pays du Mont Blanc : Une question est posée à savoir : « pourquoi n'est-il pas fait mention de non-respect de la règle de réciprocité en ce qui concerne la ferme de Monsieur Jean-François DEFFAYET ? »

- Fax reçu en date du 7 mai 2008 émanant des services de la D.D.E. Bonneville :

Copie courrier de la Direction Départementale de l'Agricole et de la Forêt de Haute-Savoie en date du 10 mars 2008 qui stipule que le dossier de Monsieur PIOUTAZ Roland n'a pas à être instruit au titre de l'article L 111-3 du Code Rural.

Cet article exclut de son champ d'application « les extensions de constructions existantes ».

Le projet porte sur le réaménagement d'un bâtiment existant comprenant une partie

« habitation » et des dépendances agricoles désaffectées.

Ces dépendances désaffectées constituent des annexes de la partie « habitation ». Dès

lors, l'aménagement de logements dans la partie désaffectée constitue une extension de la fonction « habitation ».

- Dépôt nouvelle demande de permis de construire, par la Société ALPES EDIFICE Sarl en date du 5 mai 2008.

- Avis favorable de l'architecte consultant Monsieur BONNOT Yves en date du 21 avril 2008 (emprise et volume initial globalement respectés).

- Arrêté Maire POSITIF en date du 22 juillet 2008.

- Affichage de l'arrêté, par les soins de la Mairie, en date du 22 juillet dernier, et ce, pour une période de deux mois.

- Intervention de Monsieur DEFFAYET Jean-François : conteste le permis de construire car la Chambre d'Agriculture n'a pas été consultée en ce qui concerne le problème de la règle de réciprocité. Monsieur DEFFAYET s'est présenté en Mairie après le délai de recours des deux mois.

- Après vérification par les services de la Mairie, constat est effectué relatif à cet oubli.

La personne chargée de l'instruction de nos dossiers urbanistiques auprès de la Subdivision de l'Équipement à Bonneville n'a pas transmis le dossier au bon organisme (DDA au lieu de la Chambre d'Agriculture).

- Monsieur DEFFAYET s'est présenté en Mairie le 21 octobre, et ce, afin de nous faire part de sa requête en ce qui concerne la validité

du panneau d'affichage notifiant la délivrance du permis de construire, objet de litige. En effet, il déclare que la visibilité du panneau est à contester. Monsieur DEFFAYET nous demande la délivrance d'une attestation confirmant cette situation.

- Nous avons pris contact avec Monsieur GIROD – service juridique auprès de la DDE à ANNECY qui nous a transmis les informations suivantes, à savoir :

- La Commune n'a pas à intervenir dans ce contexte précis

- Monsieur DEFFAYET, dans le cas d'un recours auprès du Tribunal Administratif, n'aura peut-être pas le jugement souhaité car selon Monsieur GIROD, l'application de l'article L 111-3 du Code Rural sera retenue.

CONCESSIONS CIMETIERE : MISE A JOUR DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des concessions.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer le tarif des concessions dans le columbarium, à compter du premier janvier 2009, pour une durée de 50 ans renouvelable :

- deux urnes : 686 €

DECIDE d'appliquer le prix du mètre carré de terrain pour chaque catégorie de concession réservée aux caveaux à compter du premier janvier 2009 :

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES RENOUELABLES (trois niveaux maximum)

- un emplacement soit 3 m² (sur trois niveaux soit trois cercueils ou urnes) 168 €

- deux emplacements soit 6 m² (sur trois niveaux soit six cercueils ou urnes) 336 €

CONCESSIONS TRENTENAIRES RENOUELABLES (trois niveaux maximum)

- un emplacement soit 3 m² (sur trois niveaux soit trois cercueils ou urnes) 122 €

- deux emplacements soit 6 m² (sur trois niveaux soit six cercueils ou urnes) 244 €

FIXE la durée du séjour du cercueil dans le caveau provisoire à trois mois, à titre gratuit.

Monsieur le Maire signale qu'un devis a été demandé auprès de deux géomètres pour faire un plan exact du cimetière qui pourra ensuite être mis sur informatique.

REPRISE DES TERRAINS CONCEDES

Monsieur le Maire expose que conformément à la réglementation relative aux opérations funéraires et à la gestion des cimetières prévue tant par le Code des Communes que le Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'Arenthon est en droit de reprendre les sépultures en terrain commun dont la jouissance, par les familles des défunts, a été accordée gratuitement pendant la durée du délai de rotation résultant du Code des Communes, soit cinq années minimum.

Considérant qu'une gestion rationnelle de l'espace du cimetière évite soit de ne pas l'agrandir, soit d'en créer un nouveau, avec toutes les conséquences financières pour le budget communal que ces opérations comportent,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de la relève systématique de toutes les sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration.

CHARGE Monsieur le Maire, conformément à la réglementation en la matière, de prendre, au moment opportun, un arrêté afin de définir les conditions dans lesquelles auront lieu ces reprises.

PRECISE qu'il peut, à tout moment, reformer cette décision

INSCRIPTION AUPRES DE LA CARTE GERONTOLOGIQUE DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de la Direction de la Gérontologie et du Handicap, en réponse à notre lettre relative aux réflexions menées par la Commune d'Arenthon en matière de lieux de vie pour personnes âgées.

La concrétisation de notre projet concernant la création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sur notre territoire est très improbable.

Par contre, la réalisation de « petites unités de vie » (PUV) serait plus accessible.

Monsieur le Maire indique la diversification possible des modes d'hébergement dotés de structures adaptées, dans ce cadre bien défini, à savoir :

- Les maisons d'accueil rurales pour personnes âgées (MARPA)
- Les domiciles regroupés.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que notre commune s'inscrive auprès de la carte gérontologique du département

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à procéder à l'inscription de la Commune auprès de la carte gérontologique du département et

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer les actes s'y référant

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'annuler le titre émis à l'encontre du SDIS en 2007 suite à leur refus de participer financièrement à des travaux d'électricité au hangar communal.

Il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires au compte 673 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULE DE L'ARTICLE BUDGETAIRE	RECETTES	DEPENSES
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		2500
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	2500	
	TOTAL DM SECTION FONCTIONNEMENT	2500	2500

Le Conseil,

après délibération,

APPROUVE le projet de décision modificative N° 01 au budget général tel que présenté ci-dessus.

COMMISSION SCOLAIRE

Madame COUDURIER fait un compte-rendu de la réunion du Conseil d'Ecole.

En ce qui concerne l'accueil des élèves en cas de grève, Mme COUDURIER signale que la loi oblige la commune à accueillir les élèves. Ce service d'accueil doit être mis en place lorsque le taux d'enseignants grévistes est supérieur ou égal à 25 %. Chaque commune doit fournir une liste de personnes afin d'assurer ce service d'accueil. M. le Maire et Mme COUDURIER se proposent. Toutefois, si d'autres personnes sont volontaires, elles se feront connaître. Cette liste est transmise à l'autorité académique. Les communes déterminent librement le lieu d'accueil des enfants.

COMMISSION SOCIALE

Mme COUDURIER précise au sujet de l'aide alimentaire que deux chariots sont déjà pleins à l'épicerie « chez Irène ». Un carton est à la disposition à la bibliothèque et un autre dans le hall de la mairie. Une boîte pour des dons est également à la disposition du public au secrétariat de la mairie. Mme COUDURIER sollicite tous les conseillers municipaux à faire un don par l'intermédiaire d'une enveloppe déposée au secrétariat.

Le retour des dons se fera samedi 8 novembre à la Roche sur Foron à 19 h 30.

Le maire et les adjoints de notre commune ont rencontré leurs homologues de la commune d'Amancy afin de discuter d'un

projet en commun : la création de petites unités de crèches sur nos deux communes avec une seule gestion.

Un avis est demandé aux conseillers. Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'idée de poursuivre l'étude de ce projet en collaboration avec Amancy.

Dans le cadre de l'accueil des anciens, une visite d'une Maison d'Accueil Rurale pour les Anciens (MARPA) aura lieu le 6 novembre 2008 à Habère Lullin.

Ecole : l'idée de participer à l'opération « un fruit pour la récré » avait été émise. Il s'avère difficile de monter un dossier dont le cahier des charges est assez lourd. Mme COUDURIER souhaite que la commune participe à cette action de façon « officieuse » ; c'est-à-dire distribuer à titre gracieux un fruit par semaine à chaque enfant de l'école. La distribution sera gérée par l'école qui est prête à prendre en charge cette opération.

Des contacts seront pris à cet effet avec des commerçants de la commune afin d'obtenir des prix.

L'avis est demandé à tous les conseillers afin qu'ils donnent leur accord pour l'achat de ces fruits.

A l'unanimité, le conseil approuve.

COMMISSION TRAVAUX

M. ROUSSEAU signale que les travaux de la cure avancent normalement et qu'il n'y a pas de soucis particuliers.

M. ROUSSEAU signale qu'il serait préférable de mettre une verrière à la place de vélux au niveau de la bibliothèque pour un gain de lumière, de vue et d'esthétique. Un chiffrage de ce changement est en cours.

La nouvelle cuve pour le fuel doit arriver prochainement. Le terrassement sur les côtés va démarrer et le charpentier doit également débiter ses travaux.

M. ROUSSEAU signale la mise en place d'un coffret électrique extérieur au niveau du hangar communal ceci afin d'être aux normes européennes. Un devis a été estimé à 2 556,15 €

VOIRIE

M. MOENNE fait un récapitulatif de la réunion du 15 octobre 2008. Le cabinet Uguet nous a présenté l'aménagement du carrefour des Chars : un plateau avec cheminement piétons ; deux variantes pour ce cheminement sont proposées. Les avantages et les inconvénients de chaque tracé ont été présentés ; le cabinet Uguet reviendra nous rencontrer avec ce projet plus approfondi avant de le présenter aux riverains.

M. MOENNE pense qu'il serait intéressant de demander au cabinet Uguet la possibilité d'envisager un marquage au sol sur la chaussée pour les cyclistes.

Intervention de Mme BOEX qui suggère de savoir ce que pensent les riverains de l'aménagement d'un plateau à cause du bruit occasionné.

Réponse de M. BROUARD qui confirme qu'effectivement les plateaux sont bruyants.

Mais M. MOENNE précise que cela dépend où est situé le plateau.

Mme BOEX demande si des chicanes seraient appropriées. Il est répondu que ce n'est pas possible à cause des engins agricoles et également de l'emprise foncière.

Mme BOEX propose la mise en place de radars fixes ou faire intervenir la gendarmerie avec un radar mobile.

M. le Maire propose de contacter la gendarmerie afin de mettre en place un radar mobile.

Il a été évoqué à nouveau la possibilité d'un panneau lumineux qui indique la vitesse.

Le parking de la place de l'école et de l'Eglise est en cours de traçage.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

M. MOENNE propose une réunion sur le terrain avec toute la commission environnement ainsi que les adjoints afin d'évaluer les dégâts sur le Foron.

Il propose de se retrouver le **samedi 15 novembre à 9 h 00** (rdv au hangar).

M. MOENNE propose, également, une réunion avec tous les bénévoles qui entretiennent les chemins afin de mettre à jour la signalétique ; il propose la date du **jeudi 27 novembre à 20 h 00** avec la commission environnement et les membres du conseil municipal intéressés.

Etat civil - de juin à décembre 2008

Naissances :

BOULET Shelby, Jordane

née le 24 juin 2008 à AMBILLY (74)

filles de BOULET Frédéric

et de ROBADEY Alexandra

Domiciliés 1721 route de Thonon

CORBON Lilou, Zoé

née le 16 Novembre 2008 à ANNEMASSE (74)

filles de CORBON Sébastien

et de MAROLLIET Laurence

Domiciliés : 259 route de Creulet

CARDINAL Nathan, Serge, Jean-Pierre

né le 2 Septembre 2008 à ANNEMASSE (74)

filles de CARDINAL Raphaël

et de JOURNE Aurélie

Domiciliés : 80 impasse de la Fruitière,

La maison de Léo

CLEMENTS Dan, Tristan

née le 15 Décembre 2008 à ANNEMASSE (74)

filles de CLEMENTS Marck

et de MARTIN Estelle

Domiciliés : 156 Le Cluz - Lotissement d'Andey

ADAM Anaë

née le 04 novembre 2008 à ANNEMASSE (74)

filles de ADAM Youri

et de NARET Florence

Domiciliés : 34 lotissement Les Vergers



Mariage :

CARICATO Pierre-Louis

et **CHARLET Nathalie, Florence, Irène**

Le 7 juin 2008 à ARENTHON

Décès :

DUCATILLON André, Denis

le 13 mai 2008 à ST-JULIEN EN GENEVOIS (74)



Il est à noter que pour les enfants dont les parents ne sont pas mariés, ces derniers doivent demander à la Mairie du lieu de naissance que soit transmis auprès de nos services l'avis de mention relatif à la naissance de l'enfant concerné; à défaut, l'inscription auprès des tables annuelles et décennales de notre Commune ainsi que la parution dans le bulletin municipal ne seront pas possibles.

Toute l'équipe de la commission animation souhaite aux arenthonnaises et aux arenthonnais une bonne et heureuse année 2009 !

L'équipe communication (Chantal COUDURIER, Amandine COLLOMB, Janet FREMEAUX, Maryline MARCAULT, Joël BOËX, Marcel MOLINA, Benoît MOREL, Nicolas TARDIF)